

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIII

LEVIS — MARS 1927

No 3

NOTES SUR NICOLAS DUPONT DE NEUVILLE

Fils de Jean Dupont, président au grenier à sel de Vervius, en Picardie, Nicolas Dupont de Neuville passa fort jeune dans la Nouvelle-France. Comme la plupart de ceux qui, à cette époque, vinrent s'établir dans la colonie, le jeune homme n'avait pas de fortune, mais il était énergique, plein d'ambition et d'un esprit d'entreprise peu ordinaire.

Dès son arrivée à Québec, M. Dupont de Neuville s'occupa de commerce et il ne tarda pas à faire sa marque puisque en 1655, nous le voyons déjà marguillier de l'oeuvre et fabrique de Notre-Dame de Québec.

Le 30 avril 1669, Louis XIV, par ses lettres signées à Saint-Germain-en-Laye, anoblissait M. Dupont de Neuville.

“ Les rois, nos prédécesseurs, disent ces lettres, ayant toujours reconnu que l'honneur était le plus puissant motif pour porter leurs sujets aux belles et grandes actions, ont continuellement pris soin de reconnaître par des marques de leur estime ceux qu'une vertu extraordinaire en avait rendu dignes, nous nous sommes dans les occasions conformés à un exemple si juste et si nécessaire, et voulant le continuer en la personne de notre aimé et féal le sieur de Neuville, qui par la fermeté d'un courage extraordinaire a bien voulu renoncer aux douceurs et avantages de sa patrie pour dans le hasard des

voyages de long cours établir dans le pays de la Nouvelle-France autrement dit Canada des colonies du nom français et en répandre par toute la terre la réputation et la gloire ; à ces causes et autres considérations à ce nous mouvants de l'avis de notre conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons annobli et par ces présentes signées de notre main annoblissons et décorons du titre et qualité de noble le dit Dupont, sieur de la Neuville, ensemble sa femme, enfants postérité et lignée tant mâles que femelles nés et à naître descendus de lui en loyal mariage, voulons et nous plaît qu'en tous actes, lui, sa postérité et lignée soit censée et réputée pour noble portant qualité d'écuyer . . ." (1).

Moins d'un an plus tard, le 13 janvier 1670, le gouverneur de Courcelles nommait M. Dupont de Neuville membre du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Il fut installé le jour même de sa nomination. Il fut continué en charge le 12 janvier 1671, le 28 mars 1672, le 16 janvier 1673, le 15 janvier 1674 et le 7 janvier 1675.

Par sa déclaration du 5 juin 1675, le roi assimila le Conseil Souverain aux cours souveraines du royaume, et il se réserva le droit de nommer lui-même pour la vie ceux qui seraient appelés à en faire partie. M. Dupont de Neuville avait été nommé membre à vie du Conseil dès le 27 avril 1675 (1).

Par arrêt du roi du 10 mai 1678, le gouverneur de Frontenac avait reçu ordre d'assembler vingt des principaux et plus anciens habitants de la Nouvelle-France afin de connaître leur avis sur la traite de l'eau de vie. Cette assemblée eut lieu le 26 octobre 1678, et chacun donna son avis. On sait que la plupart des citoyens convoqués se prononcèrent en faveur de la traite de l'eau de vie.

Le 7 novembre 1678, MM. Dupont de Neuville et Jean-Baptiste de Peiras parlaient pour la France. Ils traversaient la mer pour leurs propres affaires, mais M. de Frontenac les avaient chargés de porter au ministre

(1) Insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, cahier 1er.

par la même occasion le résultat de l'assemblée du 26 octobre précédent.

Le 12 novembre 1680, M. Dupont de Neuville achetait la seigneurie de Dombourg du sieur Jean-François Bourdon de Dombourg. Il paya son acquisition 6,250 livres.

Cette seigneurie avait été concédée par le gouverneur de Lauzon, le 15 décembre 1653, au sieur Jean Bourdon, qui lui avait donné le nom de Dombourg (anagramme de son nom). Jean Bourdon et son fils Jean-François Bourdon s'occupèrent peu de leur seigneurie. M. Dupont de Neuville se chargea de la développer et y établit un bon nombre de colons.

Il commença par l'agrandir. Comme il restait un espace de terre non concédé entre la seigneurie qu'il venait d'acheter et la seigneurie de la Pointe-aux-Écureux (les Écureux d'aujourd'hui), il demanda au gouverneur de la Barre et à l'intendant de Meulles de joindre cet espace de terre à sa concession. MM. de la Barre et de Meulles se rendirent à sa demande et lui en donnèrent le titre le 27 avril 1683.

“Avons au dit sieur Dupont donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons l'espace de terre ci-dessus, est-il dit dans ce titre, laquelle étendue de terre nous avons unie, jointe et incorporée, unissons, joignons et incorporons à son dit fief et seigneurie de Neuville, pour en jouir par luy ses hoirs et ayans cause aux mêmes droits de fief et justice qu'il tient son dit fief, le tout ne composant qu'une même seigneurie et justice, et aux charges, clauses et conditions qu'il est tenu envers le roi pour le dit fief de Neuville” (1).

En 1684, le ministre de Seignelay, dans le but de se renseigner sur l'état de la colonie, posait les deux questions suivantes à l'intendant de Meulles :

1° Le droit de $\frac{1}{4}$ sur les castors et le droit de 1-10 sur les originaux ne pourraient-ils pas être remplacés plus avantageusement par une capitation ou un droit sur les denrées et les habitations ?

(1) Insinuations du Conseil Souverain de Québec, cahier 2e.

2° En faisant une légère réduction sur les droits actuels, ne se trouverait-il pas en Canada des gens disposés à prendre pour eux la ferme du roi et capables de garantir qu'elle produirait le même revenu qu'à présent ?

M. de Meulles rassembla quelques notables du pays dans le but de connaître leurs sentiments sur les questions posées par M. de Seignelay.

M. Dupont de Neuville fut au nombre des dix-sept ou dix-huit notables consultés.

La réponse unanime des notables à la première question fut que, pour le présent, il était mieux de ne rien changer. A la seconde question, on répondit qu'il serait désirable qu'il se trouvât dans le pays des personnes en état de prendre la ferme du roi (1).

En 1686, lors de son voyage en Acadie, l'intendant de Meulles nomma M. Dupont de Neuville pour agir comme son subdélégué pendant son absence.

Le 8 mai 1686, le gouverneur de Denonville écrivait au ministre :

" M. l'intendant (parti pour l'Acadie) nous a laissé ici le sieur Dupont, conseiller au Conseil Souverain, pour son subdélégué, duquel j'ai tout lieu de me louer. Il me paraît assez appliqué à rendre justice. Si vous aviez la bonté de lui procurer quelque gratification, cela ne serait que très utile pour donner de l'émulation aux autres et l'engager à continuer de bien servir" (2).

Sous l'ancien régime, la grande ambition du seigneur était de devenir *patron* de l'église de sa seigneurie. Lors de la reconstruction de l'église de Neuville, en 1698, M. Dupont de Neuville essaya d'en obtenir le patronage, mais Mgr de Laval, qui était absolument opposé à ce privilège à cause des embarras qu'il créait à l'Église, réussit à l'en empêcher.

Au greffe du notaire Chambalon, à la date du 23 mai 1698, nous trouvons une protestation servie au chanoine Le Vallet, chargé d'affaires de Mgr de Laval, au

(1) Edouard Richard, **Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les Archives Canadiennes**, 1899, p. 77.

(2) Archives de la province de Québec.

sujet de la construction de l'église de la seigneurie de Neuville. Nous la reproduisons ici :

“ Aujourd’huy vingt-troisiesme jour de may mil six cent quatre vingt dix-huit, sur l’heure de quatre de relevée, nous Louis Chambalon, nore royal en la prevosté de Québec soussigné, y résidant, certifions qu’à la requisition de Mr Me Nicolas Dupont, Escuyer, seigneur de Neuville, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, nous nous sommes avec luy et les tesmoins aussy cy-bas nommés transporté en l’hôtel épiscopal de Monseigneur l’illustrissime et reverendissime evesque de Québec où estant parlant à Mre Estienne Le Vallet, prestre, chanoine de l’église cathédrale de cette ville, chargé de la conduite des affaires de mon d. seigneur l’evesque auquel mon d. Sr. Dupont a en nos presences représenté qu’ayant toujours desclaré à mon d. seigneur l’evesque que son intention estait de fournir tout ce quy estait necessaire pour la batisse de l’église paroissiale de sa d. seigneurie de Neuville affin d’estre patron de la d. église et de jouir de l’avantage que le roy acorde à ceux quy font de pareilles fournitures et depances, et que mesme il en avait donné connaissance à monseigneur le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en ce pays, et à monseigneur de Champigny, intendant en ce d. pays affin d’estre apuyé de leur autorité et credit pour estre maintenu dans le d. privilege de patronnage et qu’il avait eu lieu de croire que le d. seigneur l’evesque n’yrait pas sur les lieux trasser la place pour poser les fondemants de la d. église sans l’avoir fait advertir de s’y trouver comme il luy avait promis et avoir son consentement ; et ce d’autant plus qu’outre qu’il est seigneur haut justicier de la d. seigneurie le lieu que destine mon d. seigneur l’evesque pour la placer est un fond quy luy appartient, duquel personne ne peut disposer sans son consentement, et que c’est pour toutes ces raisons et encor crainte que s’il gardait un plus long silence on ne vouleut luy imputer à un contentement desavantageux à sa pretantion ; qu’il desclare à mon d. seigneur l’evesque qu’il est prest de fournir generalmente tout ce quy est necessaire pour la batisse de l’église pa-

roissialle de Neuville sur son propre fond qu'il veust bien donner pour cet effait et mesme le terrain convenable pour le presbitaire, et ce pour estre à toujours patron de la d. église et jouir des privilleges et droits attribués au patronage suivant ce quy en a esté réglé par Sa Majesté par son édit du mois de may 1679, article sixiesme, protestant que tout ce que peut avoir fait mon d. seigneur pour parvenir à la d. bâtisse et tout ce qu'il pouvoit faire ou faire faire dans la suite ne pourra nuire ny prejudicier à luy dit sieur Dupont, attendu qu'il n'a eu jusque à présent aucune connaissance certaine de ce qu'il a fait sur ce sujet par le passé ; Et sy au préjudice de la présente desclaration et protestation il estait passé outre à la batisse de la d. eglise attendu l'absence de mon d. seigneur l'evesque, quy peut estre fort longtems dans son voyage de Montréal, le d. sieur Dupont desclare encor dabondant à mon d. seigneur parlant comme dessus crainte que s'il faisait deffence aux ouvriers de continuer leurs travaux on ne voulut luy imputer les retardements de l'ouvrage et la non batisse de la d. église, qu'il sera prest toutes fois et quantes et aussitost le retour de mon d. seigneur l'evesque de luy en rembourser le prix de ce qu'yls y aura d'ouvrage fait non pas sur le pied des marchés faits par mon d. seigneur l'evesque attendu qu'ayant confondu le marché d'une autre église dite de Ste-Foy avec celuy de la d. église de Neuville celuy de la d. église de Ste-Foy fait en enchérir l'autre de plus du tiers, mais au dire de personnes à ce connaitantes et des interressés quy seront nommés par quy il appartiendra, de toutes lesquelles déclarations et protestations mon d. Sr Dupont nous a requis de luy en acorder acte et de les nottifier à mon d. seigneur l'evesque pour luy servir en tems et lieu ce que nous dit nore luy avons accordé et du tout donné coppie au d. sieur Vallet à ce qu'il ayt à en donner avis à mon d. seigneur l'evesque ; fait au d. pallais épiscopal le jour et au susd. en presence des sieurs Pierre Rey Gaillard comre d'artillerie en ce pays, et de François Aubert tesmoins demeurant au dit Québec quy ont avec le mon. d. sieur Dupont et nore signé, Dupont et nore signée la présente minutte et la

coppie d'icelle dellaissée e noriginal es-mains du d. Sr Le Vallet en parlant comme dit est.

Dupont
Rey Gaillard
Aubert
Chambalon" (1).

Le 1er juin 1703, M. Bermen de la Martinière, conseiller garde-scel du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France depuis 1700, était fait lieutenant-général de la prévôté de Québec.

Le même jour, Sa Majesté nommait M. Dupont de Neuville pour succéder à M. Bermen de la Martinière dans sa charge de conseiller garde-scel.

" Sa Majesté, disaient les lettres de provisions accordées à M. Dupont de Neuville, ayant pas ses provisions de aujourd'huy estably le Sr de la Martinière en qualité de lieutenant-général de la provosté de Quebecq dans la Nouvelle-France et estant nécessaire de confier le scel du Conseil Supérieur du d. Quebecq dont il était chargé à une personne dont la probité luy soit connue, elle a fait choix pour la garde du d. scel du Sr DuPont doyen des conseillers du d. Conseil Supérieur, auquel elle veut que ceux qui en auront besoin s'adressent à la place du d. Sr de la Martinière. Mande Sa Majesté aux conseillers du mesme Conseil de reconnaître et faire reconnaître le d. Sr DuPont en la dite qualité de consr. garde du dt. scel de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra (2).

M. Dupont de Neuville fut installé en sa nouvelle charge le 9 octobre 1703.

En 1711, l'ambition bien légitime de M. Dupont de Neuville de donner un *bon parti* à sa petite-fille, Marie-Jeanne Renaud d'Avène des Méloizes, lui joua un mauvais tour. Mlle des Méloizes, orpheline de père et de mère, se croyant appelée à la vie religieuse, était entrée au noviciat des Ursulines de Québec. Elle en sortit bientôt, ne pouvant lutter contre l'ennui. Presque aussitôt après sa sortie du cloître, M. Dupont de Neuville s'en-

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2.

gagait à donner sa petite-fille et pupille en mariage à Jean-François Martin de Lino. Celui-ci, en homme d'affaires averti, avait pris ses précautions. L'engagement était pris à peine de 10,000 livres de dédit, pour l'une ou l'autre des parties. Mais la jeune fille, dont on avait peut-être pas consulté l'inclination, refusa d'épouser le jeune de Lino. Le grand-père Dupont de Neuville, pour consoler l'amoureux renvoyé, lui donna un emplacement avec maison, rue Saint-Pierre à Québec. Le donataire, de son côté, s'engagea à lui payer une pension viagère de 500 livres (1).

M. Dupont de Neuville peut être considéré avec l'abbé Basset, curé de la Pointe-aux-Trembles, comme le fondateur du couvent des Soeurs de la Congrégation qui existe encore dans cette paroisse. Le 5 octobre 1713, il donnait aux Soeurs de la Congrégation un arpent et demi de terre en superficie, à proximité de l'église paroissiale, " pour y faire une mission pour l'instruction des jeunes filles de sa seigneurie ". En retour, le donateur exigeait que la mission fut commencée le plus tôt possible, et chargeait les Soeurs d'entendre trois messes et de faire trois communions sitôt qu'elles apprendraient son décès " pour le repos de son âme et celle de défunte sa dame épouse ; et celles qui seront établies au dit lieu seront tenues d'entendre une messe et de faire une communion chacune, tous les ans, au jour et fête de saint François de Sales, patron de l'église paroissiale du dit lieu, pour le sieur donateur et toute sa famille " (2).

Les dernières années de M. Dupont de Neuville furent pénibles. L'âge avait affaibli ses facultés et on fut obligé de le pourvoir d'un curateur.

Il décéda à Québec le 25 avril 1716, à l'âge d'environ 84 ans, et fut inhumé dans la cathédrale.

M. Dupont de Neuville avait épousé dans un de ses voyages en France, probablement en 1668, Jeanne Gaudais.

(1) J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, vol. 1er, p. 233.

(2) Mgr Amédée Gosselin: *L'Instruction au Canada sous le régime français*, p. 220.

Madame Dupont de Neuville était décédée neuf ans avant son mari, à Québec, le 16 septembre 1707.

De leur mariage étaient nés cinq enfants :

1° Jean-Baptiste Dupont de Neuville né à Québec le 19 décembre 1669. Décédé au même endroit le 28 janvier 1670.

2° Françoise-Thérèse Dupont de Neuville née à Québec le 11 décembre 1670. Mariée à Québec le 13 mai 1687 à François-Marie Renaud d'Avène des Méloizes, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, fils de Edme Renaud d'Avène des Méloizes, seigneur des Méloizes, de Berge, etc, et de Adrienne de Montsaulnin. Madame des Méloizes décéda à Québec le 13 décembre 1698, et fut inhumée dans l'église paroissiale. Son mari la suivit dans la tombe quatre mois plus tard. Décédé à Québec le 22 avril 1699, il fut lui aussi inhumé dans l'église paroissiale. De leur mariage étaient nés neuf enfants dont trois furent religieuses, deux à l'Hôtel-Dieu de Québec et l'autre au monastère des Ursulines de la même ville. La famille Renaud d'Avène des Méloizes s'est perpétuée ici jusqu'à la Conquête. Elle existe encore en France (1).

3° Marie-Madeleine Dupont de Neuville née à Québec le 4 juin 1672. Mariée à Québec le 29 octobre 1691. à Paul Lemoyne de Maricourt, fils de Charles Lemoyne, seigneur de Longueuil (2). Madame Lemoyne de Maricourt décéda à Montréal le 14 avril 1703. M. Lemoyne de Maricourt se remaria à Québec, le 3 février 1704, à Gabrielle-Françoise Aubert de la Chesnaye (3). Il décéda à Montréal le 21 mars 1704. Sa seconde union n'avait duré que sept semaines.

4° Marie-Catherine Dupont de Neuville née à Québec le 31 juillet 1673. Décédée à Québec le 18 août 1674.

5° Jacques-Nicolas Dupont de Neuville né à Québec le 16 octobre 1675. Noyé en se baignant dans le

(1) Voir notre **Famille Renaud d'Avène des Méloizes**.

(2) Contrat de mariage devant Gilles Rageot, notaire à Québec, le 28 octobre 1691.

(3) Contrat de mariage devant François Genaple, notaire à Québec, le 2 février 1704.

Saint-Laurent et inhumé à Québec le 5 septembre 1686.

Comme on le voit ici, M. Dupont de Neuville avait eu deux fils, l'un décédé un mois après sa naissance et l'autre à l'âge de onze ans. Les familles Dupont actuelles ne peuvent donc le réclamer comme leur premier ancêtre canadien. Il est bien établi que les seuls descendants de M. Dupont de Neuville sont les d'Avène des Méloizes.

Une des soeurs de M. Dupont de Neuville, Marie-Madeleine Dupont, qui passa probablement avec lui dans la Nouvelle-France, se maria à Québec, le 15 octobre 1652, avec Noël Pinguet. Elle décéda à Québec le 29 septembre 1696.

P.-G. R.

LE SOLDAT GILLES LE ROY

Le 25 octobre 1729, le gouverneur de Beauharnois écrivait au ministre :

“ Le nommé Gilles Le Roy, soldat de ce pays et qui y sert depuis dix ans, m'est venu représenter que l'intention de S. M. n'étant point d'obliger les gentilshommes à servir dans les troupes en qualité de soldat, il me priait de lui faire expédier son congé absolu, et m'a apporté des copies collationnées de ses titres de noblesse qui lui ont été envoyés de France avec son extrait baptistère.

“ Comme je n'ai voulu rien faire sans avoir reçu vos ordres, j'ai l'honneur de vous envoyer des copies que j'ai fait faire sur ces pièces et sur lesquelles vous pourrez, Monseigneur, m'honorer l'année prochaine de la décision de S. M., et si son intention est qu'il soit congédié ” (1).

Ce Gilles Le Roy devait être un fils de famille expédié ici à la suite de ses fredaines dans la vieille France. Il ne semble pas s'être établi dans la Nouvelle-France.

(1) Archives de la province de Québec.

DANIEL DE GREYSOLON, SIEUR DU LHUT, CLAUDE DE GREYSOLON, SIEUR DE LA TOURETTE, ET JEAN-JACQUES PATRON

Daniel de Greysolon, écuyer, sieur du Lhut, gendarme de la garde du roi, et parent des Tonti, naquit, disent ses biographes, à Saint-Germain-en-Laye. Après avoir servi dans les troupes, notamment en Belgique, il serait parti pour la Nouvelle-France en 1674.

Le premier septembre 1678, toujours d'après les auteurs, il s'éloignait de Montréal en compagnie de son frère, Claude de Greysolon, sieur de la Tourette, et de six Français avec l'intention de se rendre au pays de Sioux ou Dakotas, et " alla plus loin dans l'Ouest qu'aucun blanc ne l'avait fait avant lui ". C'est au cours de ce voyage qu'il rejoignit le P. Hennepin, prisonnier des Sioux, au-dessus du saut Saint-Antoine sur le Mississipi et qu'il l'aurait rendu à la liberté.

Dulhut, surnommé le chef des coureurs de bois, explora audacieusement le pays de l'Ouest, fit un commerce considérable avec les Sioux et obtint leur aide contre les Iroquois en 1684 et 1687.

En plus, Dulhut érigea un petit fort au Détroit en 1686, il combattit les Iroquois en 1689 et 1694, commanda au fort Frontenac en 1696 et mourut à Montréal, le 26 février 1710.

Les historiens américains, surtout, se sont arrêtés volontiers sur cette figure de notre histoire. On a étudié ses explorations, on a vanté son activité commerciale, on a exalté sa bravoure indéniable, mais il reste à connaître d'autres aspects de la vie de l'intrépide coureur des bois, aussi une Société historique des États-Unis, nous a demandé de lui faire connaître, sur Daniel de Greysolon, les documents qui pouvaient se trouver dans les archives de Montréal, car le fameux explorateur vécut dans la métropole canadienne en divers temps et il y succomba à une attaque de goutte, maladie dont il souffrit pendant plusieurs années.

Les listes qui suivent contiennent le relevé des pièces que nous avons pu noter jusqu'à ce jour, et qui concernent Dulhut ainsi que deux autres personnes dont la vie fut mê-

lée à la sienne, nous voulons parler de son frère le sieur de la Tourette et, aussi, de l'oncle des deux énergiques traitteurs, Jean-Jacques Patron, un ancien marchand de Lyon, venu s'établir à Montréal, peut-être à l'instigation de ses neveux et qui finança sans doute quelques expéditions.

Le sieur Patron décéda à Montréal vingt-deux ans avant Dulhut, mais nous ignorons le sort du sieur de la Tourette. Nous savons seulement qu'en 1727, il existait près du lac Nipigon un poste nommé La Tourette (1) dont Claude de Greysolon, sans doute, était le fondateur puisqu'en 1684, on le signale en cette localité (2).

Documents sur Daniel de Greysolon, sieur du Lhut

- 1675, 13 juin (Basset) Daniel de Greysolon, sr Dulhut, loue la maison de Pierre Pigeon, à l'angle sud est des rues Notre-Dame et St-Joseph (St-Sulpice). Dulhut est dit alors "gendarme de la garde du roi".
Ensemble — Mémoire des choses louées avec le logis.
9 octobre (Basset) Procès-verbal par Daniel G. Dulhut contre le sr Rancin, marchand de Québec.
12 décembre (Documents judiciaires) Dulhut est nommé tiers arbitre pour régler un différend entre les marchands Jacques Le Moyne et Charles Testard de Folleville.
- 1676, 16 avril (Basset) Bail à loyer par Simon Guillory à M. de Bécancour.
23 mai (Basset) Vente d'arpent de terre, etc, par Estienne Bouchard, chirurgien, à D. de Greysolon, sr Du Lhut.
20 août (Basset) Marché de maçonnerie entre D. de G. sr Du Lhut et Gilles de Vennes, Urbain Brassard, Michel Bouviers, maçons.
- 1677, 2 février (Basset) Bail à loyer par Pierre Pigeon à M. Du Lhut de deux maisons de pierre et d'un morceau de terre, angle des rues Notre-Dame et St-Joseph.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, XXIII, p. 170.

(2) *Bulletin des Recherches Historiques*, XXII, p. 350. Dans cet article M. Sulte a fait erreur en écrivant sieur Dulhut de la Tourette. Nous imaginons qu'il a voulu dire Du Lhut et La Tourette.

- 4 février (Basset) Bail à loyer par Simon Guillory au sr Dubois par Du Lhut.
- 4 février (Basset) Bail à loyer d'une boutique rue St-Paul par Simon Guillory au sr Cognac par Du Lhut.
- 20 juin (Basset) Marché de charpente entre le sieur Du Lhut et Gilbert Barbier, charpentier.
- 1 août (Basset) Procès-verbal de la mort de Samuel Catalongne noyé en se baignant et qui demeurait chez le sieur Du Lhut.
- 20 décembre (Registre des audiences) Dans le règlement de la faillite de Pierre Caillonneau, J.-J. Patron et le sieur Dulhut sont intéressés et paraissent avoir des intérêts opposés.
- 1678, 28 mai (Basset) Le sieur Du Lhut vend un emplacement avec maison &c à son oncle, Jean-Jacques Patron, marchand, de présent à Boucherville.
- 1686, 23 août.—Convention entre le sieur Joseph de Montenon représentant "Daniel de Grisollon" sieur Dulhut et Nicolas Gervaise pour aller faire la traite au profit du sieur Dulhut.
- 1687, 3 mars (Reg. des audiences) Jean-Jacques Patron, marchand bourgeois, demande que Louis Le conte Dupré, marchand bourgeois, procureur du sieur Du Lhut, neveu au dit Patron, soit appelé devant le tribunal au sujet de trois promesses faites par ledit Dulhut au profit dudit Patron.
- 1688, 23 juillet (Adhémar) Déclaration de M. Du Luth à Dupuis, remise en mon estude le dit jour. (Cette pièce est disparue).
- 1689, 22 juillet (Basset) Accord entre le sr Du Luth avec Nicolas Doyon arquebusier, pour monter aux Ottawas, travailler de son métier.
- 1690, 18 mars (Basset) M. du Lhut est présent au contrat de mariage Le Sueur-Messier.
- 1691, 31 août (Adhémar) Engagement de Nicolas Gastineau Duplessis.
- 1691, 31 août (Adhémar) Il nomme M. Boudor son procureur tant en son nom que comme héritier de feu J.-J. Patron.

- 1691, 20 septembre (Basset) Inventaire des biens de feu Jean-Jacques Patron. Son neveu, le sieur Du Lhut, présent.
- 1691, 30 septembre (Adhémar) Les sieurs Du Luth et Dupré sont nommés arbitres, pour juger un différend entre René Cuillerier et Thomas Mounier.
- 1691, 29 novembre (Basset) Vente d'une demi arpent de terre par M. et Mme d'Ailleboust à M. Du Lhut.
- 1700, 23 avril (Adhémar) Bail de maison par le sieur Du Lhut à M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal.
- 1703, 13 septembre (Reg. des audiences) Guillaume Gailard, contrôleur général des fermes du roi, contre Daniel de Greysolon, sieur Du Luth.
- 1707, 16 avril (Le Pallieur) Obligation du sr Du Lhut au sr Soumande.
- 1709, 4 mars (Le Pallieur) Testament de Daniel de Greysolon, ecr, sieur Du Lhut, " capitaine, logé en la maison du sieur Charles de Launay, marchand tanneur, rue Saint-Paul, en une chambre basse qui a vue sur la dite rue Saint-Paul, étant très incommodé des gouttes " (1).
- Au bas — 10 février 1710. Codicille.
- 1709, 29 septembre (Adhémar) Bail à M. de Vaudreuil, gouverneur général, par M. Dulhut, représentant son frère de la Tourette, pour trois ans de la maison, cour et jardin désignés par le bail du 25 juin 1704.
- 1710, 16 février (Le Pallieur) Constitution de rente par Charles de Launay à M. du Lhut en règlement de dettes.
- 1710, 26 février (Le Pallieur) A huit heures du matin, constatation du décès de Daniel de Greysolon sr Du Lhut par Charles Le Moÿne, baron de Longueuil, major de la ville de Montréal, accompagné de Denis d'Estienne sr de Clérin, lieutenant et aide major de la ville et de Louis Liénard, sr de Beaujeu, aide-major des troupes, et apposition des scellés sur les meubles du défunt.

(1) La maison de Launay était vraisemblablement près de la rue St-Charles et le sieur Dulhut devait se faire traiter par l'apothicaire Claude Saint-Olive. Voir notre étude dans le *B. R. H.*, 1916, p. 46.

Nota: Le défunt Du Lhut a dû être enterré le 26 ou le 27, suivant la coutume de l'époque, mais il n'y a pas d'acte de sépulture dans les registres de Notre-Dame parce que dans son testament le défunt avait demandé à être enterré dans la chapelle des Récollets. Or comme cette communauté n'avait pas de registre paroissial de l'état civil, l'inhumation n'a été consignée que dans les registres de la communauté et ceux-ci sont disparus lors de la conquête ou après.

1710, 27 février (Le Pallieur) A trois heures de relevée, inventaire des effets appartenant à feu Daniel de Greysolon, sieur Du Lhut, et trouvés dans la chambre qu'il occupait.

1710, 13 mars (Documents judiciaires) Jean Soumande, exécuteur testamentaire de feu Claude (??) de Greysolon, sieur Dulhut, obtient du tribunal que Charles de Launay et sa femme Marie-Anne Le Gras devront acquitter les dettes du défunt et prendre les mesures nécessaires pour que les sommes léguées à leurs enfants soient garanties jusqu'à leur majorité.

Documents sur Claude de Greysolon sr de La Tourette

1688, 14 avril (Adhémar) Engagement de Glory au sr Claude de Greysolon sr de la Tourette.

16 avril (Adhémar) Engagement de Jacques Laval.

21 avril (Adhémar) Engagement de Daze à M. de la Tourette (Pièce disparue).

24 avril (Adhémar) Marché pour le voiage des Staou8ois entre M. de la Tourette et Volant frères.

26 avril (Adhémar) Engagement de Guillaume Marion.

13 mai (Adhémar) Engagement de Claude Guichard, Mathurin Roy et Jean Roy pour les Sta8ois.

14 mai (Adhémar) Marché pour les Sta8ois entre le sr de la Tourette, Couture, Samson, Chano, Lemieux, Gay.

17 mai (Adhémar) Marché entre le sr de la Tourette et Besnard dit Carignan.

3 juin (Adhémar) Engagement de Pierre Lamy.

4 juillet (Adhémar) Engagement de Jacques Charles de Taillis.

- 30 juillet (Adhémar) Engagement de René Malet.
31 juillet (Adhémar) Engagement de Louis Hurtubise.
1688, 31 juillet (Adhémar) Engagement de Jean Brisset, voyageur.
31 juillet (Adhémar) Engagement de Jacques Dey.
1 août (Adhémar) Engagement de Louis Gauthier.
1 août (Adhémar) Engagement de Jean Vau.
1 août (Adhémar) Engagement de Vincent Poupeau.
1 août (Adhémar) Billet au sieur de la Tourette, par Charles Couture.
1 août (Adhémar) Engagement du sieur Jacques Lemoyne.
1 août (Adhémar) Engagement de Jean Goguet.
2 août (Adhémar) Engagement de Pierre Cadieux.
4 août (Adhémar) Engagement de Alex. Petit.
4 août (Adhémar) Engagement de Beauport.
4 août (Basset) Procuration de M. de la Tourette au sr Dupré.
6 août (Adhémar) Engagement de Robert Campion.
1691, 4 août (Basset) Procuration de M. de la Tourette au sr Dupré.
21 août (Basset) Engagement de Jean Bizette.
31 août (Adhémar) Procuration de M. de la Tourette à Jean Boudor, marchand.
31 août (Adhémar) Engagement de Jean Joliet, J. B. Gamelin et de Pelletier Antaya.
1691, 31 août (Adhémar) Engagement de Nicolas Gastineau Duplessy.
3 février (Adhémar) Engagement de Paul et Pierre Tessier.
4 septembre (Adhémar) Transport par M. de la Tourette à Joachim Germano.

Documents sur Jean-Jacques Patron

- 1675, 7 octobre (Basset) Jean-Jacques Patron, marchand, de Lyon, loue une maison rue Saint-Joseph.
1676, 28 août (Basset) Les marchands Porlier, Patron, Bouval et Grignon sont provoqués en duel par le jeu-

- ne de Bécancour (1).
- 1678, 25 mai (Basset) Dulhut vend sa maison à son oncle Patron (Voir ci-dessus).
- 1680, 20 septembre (Document judiciaire). Le major Bizard fait arrêter J.-J. Patron sous prétexte qu'il est trop familier avec une dame Mahet.
- 1680, 22 décembre (Document judiciaire) Le marchand Patron porte plainte contre le major Bizard. Il déclare que sur les 4 ou 5 h. du soir " en ces deux temps " et dans son emplacement... le sieur Bizard étant dans la rue avec les nommés La Garenne et Audy... passant mon chemin et pensant à mes affaires, je fus surpris de ce que ledit Bizard vint tout à coup à moi m'ôter mon bonnet et le jeter loin... en me disant bien fier, me frappant en même temps de plusieurs coups, &c....
- 1684, 31 juillet (Basset) Déclaration du sieur Gédéon Petit en faveur du sieur Patron contre le nommé René Poupard dit La Fleur, de Chambly.
- 1686, 12 juillet (Basset) Cession et transport de permis de Mgr le marquis de Denonville par le sieur Patron à Jacques Gauthier pour aller en traite aux Ottawas et ailleurs.
- 20 août (Basset) Obligation de Julien Brosseau dit La Verdure à J.-J. Patron.
- 21 août (Basset) Obligation de Jean Pepin au sr J.-J. Patron.
- 1687, 22 septembre (Basset) Marché de pierre par Antoine Bazinet dit Fourblanche à J.-J. Patron.
- 1688, 7 avril (Basset) Vente par M. et Mme d'Ailleboust à J.-J. Patron d'un emplacement rue Saint-Charles moitié dans la ville.
- 1688, 17 juin (Basset) Testament du sr J.-J. Patron. Son exécuteur testamentaire sera Claude de Greysolon sr de la Tourette.
- 1688, 22 juin (Registre de Notre-Dame) Sépulture de J.-J. Patron, âgé de 55 ans.
- 1691, 20 septembre (Basset) Inventaire des biens meubles et immeubles de la succession de défunt Jean Jacques

(1) Voir **Bulletin des Recherches Historiques**, vol. XXI, p. 354 où nous reproduisons la substance du document.

Patron, vivant, marchand, bourgeois de Ville-Marie.

Annexées: 1° Copie d'un arrêt du Conseil Souverain en date du 9 juillet.

2° Procuration de Jean Boudor du 31 août 1691.

3° Requête de Jean Boudor en date du 25 septembre 1691.

4° Ratification de l'inventaire par Jean Boudor en date du 9 octobre 1691.

1691, 25 septembre (Basset) Requête de Jean Boudor. Au pied: 9 oct, 1691. Ratification de l'inv. par le sr Boudor.

1691, 25 septembre (Basset) Procès-verbal de prisée et estimation des immeubles de la succession de feu J.-J. Patron.

* * *

Les noms des frères Greysolon ont subi diverses transformations selon le caprice des tabellions, des greffiers des tribunaux ou autres gens de plume et l'on s'est demandé comment il fallait les orthographier correctement.

Dans certains documents on remarque Groiselon, Grisolon, Grezolon et Greysolon. Cette dernière forme étant la plus habituellement employée par Basset, Adhémar et Le Pallieur, nous l'avons adoptée.

Quant au nom territorial du grand explorateur qui a également exercé la sagacité des scribes, on lit ici et là: Du-Lhut, Du Luth, Dulud, Dulhud. Or comme ce personnage a toujours signé du Lhut (à Montréal) il est raisonnable de respecter sa volonté à ce sujet.

Mais d'où vient ce dernier nom? Impossible pour nous de répondre à cette question de façon satisfaisante. Il y a une commune Delut (au nord de Verdun), dans le département de la Meuse, mais, ce lieu est loin de la paroisse natale de Daniel de Greysolon s'il a vraiment vu le jour à Saint-Germain-en-Laye.

Toutefois, et sans y attacher aucune importance, on peut signaler que sous Louis XIV, "le premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Saint-Germain et de Versailles, se nommait Henri de Daillon du Lude. Ce gentilhomme fut créé duc en 1675 et mourut en 1685.

Ajoutons encore pour faire voir que les anciens devaient prononcer mollement, qu'en 1723, un traiteur de pelleteries, associé de Nicolas Volant, engageait à Montréal, divers individus pour les "pays d'en haut" et que les actes le nomment Marien Dulhut. Or, en 1730, ce colon se marie et les registres paroissiaux l'appellent Huet-Dulude.

Y a-t-il relation ou affinité entre Du Lhut et Dulude?

E.-Z. MASSICOTTE

PERMIS D'ENSEIGNE A JEAN LOZEAU
(QUEBEC)

Claude Thomas Dupuy, &ca.

Sur la représentation qui nous a été faite par Jean Lozeau, maître serrurier, qu'ayant acquis quelque renom par la bonté de ses ouvrages, tant en serrurerie, qu'en ouvrage de ferblanc, plusieurs maîtres ou compagnons en cette ville levans boutique, les quels voulans profiter de la bonne opinion qu'on a de luy, deguisent leur nom à ceux qui cherchent dans la ville ledt Lozeau pour le faire travailler, s'annoncent pour être celuy qu'ils cherchent, et affectent de prendre son nom et ses enseignes ; pour remédier aux quels abus, et favoriser autant qu'il est en nous, ceux qui se distinguent dans leurs arts et métiers, nous avons permis au dt Lozeau de prendre en son enseigne la qualité de serrurier et ferblanquier, avec tel sujet qu'il voudra choisir pour luy servir d'enseigne, deffondons a aucun ouvrier travaillant de l'un et de l'autre métier de serrurier et ferblanquier qu'exerce le dt Lozeau, de prendre en cette ville la même enseigne, ou d'en affecter une a peu près semblable ainsy que tous les autres, de prendre dans la même profession les enseignes plafons et tableaux de boutique les uns des autres sous peine d'amende arbitraire, et des dommages et interrest des ouvriers intéressés. fait et donné en notre hôtel a Quebec le trente un may mil sept Cent vingt sept.

Dupuy (1)

(1) Archives de la province de Québec, Ordonnances des Intendants, cahier A., vol. 12, folio 92.

BARBE DE LAVALTRIE

Le *Bulletin* a publié récemment (*B. R. H.*, XXXII, 435) l'acte de décès de Barbe de Lavaltrie que l'on avait ignoré jusqu'ici. Je remarque que dans la transcription de l'acte l'on a fait suivre d'un "sic" le nom de la défunte : "Barbe Lavaltry de Baulac", sans doute à cause du dernier surnom, celui de Baulac ou Beaulac, qui n'était pas attendu.

Voici un autre acte qui se trouve également au registre de Saint-Joseph-de-Chambly et qui doit suffire à tout expliquer. C'est l'acte de mariage de Barbe Margane de la Valtrie avec Claude Hertel de Beaulac en 1744.

"L'an mil sept cent quarante quatre, je soussigné prêtre Récollet faisant les fonctions curiales de la paroisse de St-Joseph, après la publication d'un ban tant à Montréal qu'à Chambly, Mr Le Normand, grand vicaire du diocèse ayant accordé la dispense de deux bans, à M. de Beaulac, officier dans les troupes de Sa Majesté dans le pays, veuf de défunte Geneviève Mirambeau d'une part, entre Dame Barbe Marganne de Lavaltrie, veuve de défunt Estienne, sieur de Bragelogne, capitaine réformé dans les troupes de Sa Majesté, et ne s'étant trouvé aucun empêchement à leur mariage, leur ay donné la bénédiction nuptiale en présence de Messieurs Hertel de St-Louis, escuier, de Charles d'Auteuil, escuier, sieur de Monceau et de Clément de Sabrevois, escuier, sieur de Bleury et dame Charlotte Guichard, son épouse et de Jean-Baptiste Hertel, escuier, sieur de Rouville, officier dans les troupes et de Jean-Baptiste Boucher, escuier, sieur de Grosbois, et d'Ignace Boucher, escuier, sieur de Grosbois, lesquels ont signé avec en foy de quoy j'ay signé le tresieme juillet.

Signé D'Auteuil, Bleury, Rouville, C. G. Bleury,
fr. Michel Levasseur, p. r."

Claude Hertel, sieur de Beaulac, enseigne en pied, fils de François Hertel et de Marguerite de Thavenet avait épousé en premières noces Geneviève Mirambeau qui mourut et fut inhumée à Chambly le 21 mars 1740. Barbe de Lavaltrie avait elle-même épousé en premières noces, à Montréal, le 27 novembre 1719, Etienne de Bragelogne qui mourut à Montréal le 27 novembre 1738.

Claude Hertel de Beaulac est mort lui-même à Chambly le 4 août 1747, 3 ans après son second mariage. De sa première femme, Geneviève Mirambeau, il eut deux enfants, un fils François qui, étant enseigne en second, fut tué en 1759, et une fille, Geneviève, qui, après avoir épousé une première fois, à Chambly, le 7 novembre 1751, à l'âge de 16 ans, Michel Dangeac de Merville, capitaine à Louisbourg, devint veuve, passa en France et s'y remaria en 1760 avec un autre officier des troupes de l'île Royale, Dupont du Chambon de Mezilliac. Cette dernière vivait encore en 1791.

Quant à Barbe de Lavaltrie, l'acte de décès exagère quelque peu en la disant âgée de 94 ans. Née en 1681, elle ne pouvait avoir en 1766 que 85 ans. Pour avoir 94 ans à son décès, il lui aurait fallu naître en 1672, et elle aurait eu l'âge peu tendre de 47 ans lors de son premier mariage avec M. de Bragelongne en 1719. Elle en avait 38, ce qui était déjà fort respectable.

AEG. FAUTEUX

L'AGE DE NICOLAS LE ROY

L'époux de Jeanne Lelièvre est né en 1643, d'après le recensement de 1666. Par celui de 1667, il serait né en 1644. Son premier fils Louis a été baptisé à Dieppe le 26 novembre 1658. (Origine des familles canadiennes françaises, page 68, Rév. P. Godbout). Ce qui placerait le mariage de Nicolas aux premiers jours de février 1658. Si Nicolas est né en 1643, il aurait eu 14 ans et 5 mois, lors de son mariage. Le Rév. P. Godbout donne une famille Le Roy, de Dieppe, dont l'auteur Étienne, eut un fils nommé Nicolas, né le 14 août 1643. Est-il notre Nicolas canadien ? Une autre famille, celle de Louis, eut un enfant baptisé Nicolas, le 25 mai 1639. Si c'est ce dernier qui est l'auteur de la famille canadienne, il aurait compté en 1658 un peu plus de 18 ans.

En ce temps-là permettait-on à un garçon ayant moins de quinze ans de se marier ?

Il y a des erreurs dans le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay ; il y en a aussi dans les recensements dues à ce que beaucoup de personnes souffraient d'un lapsus de mémoire. Où est le vrai ici ?

Régis Roy

EDME HENRY

Ce fut une figure intéressante et distinguée que celle de M. Edme Henry, quoiqu'il soit aujourd'hui peu connu, pour ne pas dire presque totalement oublié. Il ne fut pourtant pas l'un des moindres membres de cette brillante phalange de Canadiens qui, soit dans le Conseil législatif, soit dans l'Assemblée, soit en dehors du parlement provincial, portèrent haut et ferme l'étendard de notre race durant cette période critique de notre histoire. A ce titre, il mérite une mention spéciale parmi nos compatriotes de ces temps de lutttes.

Comme bien d'autres parmi l'élite de la population canadienne de l'époque, M. Edme Henry ne fut pas un admirateur sans bornes de Papineau. Tout en reconnaissant en lui de grandes qualités, il voyait aussi des défauts sérieux; il ne se laissa donc pas emporter par un enthousiasme irréfléchi, mais il sut, au contraire, se tenir dans les limites prescrites par le sang-froid et une vue élevée et nette de la situation politique et sociale de la province, de sorte qu'il ne tomba point dans les excès des chefs soi-disant patriotes de 1837. Une juste et claire conception de ses devoirs l'empêcha de verser dans la démagogie.

Edme était le fils unique de Edme Henry, chirurgien-major dans le Royal-Roussillon, commandé par le lieutenant-colonel de Poulariés durant la guerre de Sept ans, au Canada, et petit-fils de Michel Henry, marchand de Saint-Didier, diocèse de Langres, Champagne. Sa mère était une Canadienne, elle se nommait Geneviève Fournier. Elle était la fille d'Adrien Fournier dit Préfontaine et de Catherine Bouteiller. Edme naquit à Longueuil le 15 novembre 1760, quelques semaines après le départ de son père, retourné en France avec son régiment, après la capitulation de Montréal.

Le docteur Henry alla plus tard s'établir à Saint-Pierre-et-Miquelon et il paraît être mort en cet endroit.

Après avoir fait son cours classique au Collège de Montréal qui venait d'être fondé par l'abbé Curatteau, de Saint-Sulpice, le jeune Henry fit trois ans de droit sous la direction de Me Simon Sanguinet, avocat et notaire de

Montréal, et il reçut, le 2 juillet 1783, une commission de notaire du général Frédéric Haldimand, alors gouverneur en chef de la province.

Il s'établit à Montréal où il exerça sa profession jusqu'en 1786, alors qu'il fut obligé de s'absenter de la province pour affaires de famille. Il s'embarqua pour Terre-Neuve, d'où il se rendit aux îles Miquelon. Il y demeura jusqu'à la prise de ces îles par les Anglais, le 14 septembre 1793. Se réclamant de son privilège de sujet britannique, il ne fut pas transporté en France, mais il obtint du commandant anglais, le major Peregrine Francis Thorne, la permission de rentrer au Canada. Il revint donc à Montréal et le 14 janvier 1794, il demandait une nouvelle commission de notaire, que lui accorda lord Dorchester, le 17 février suivant. M. Henry alla se fixer à Laprairie où il continua d'exercer sa profession jusqu'en 1831.

De sombres nuages obscurcissaient l'horizon politique international depuis quelque temps, lorsque sir George Prevost débarqua à Québec à l'automne de 1811. L'Angleterre et les États-Unis se querellaient dans le champ de la diplomatie et des rumeurs de guerre flottaient dans l'air saturé d'effluves malsaines. Le nouveau gouverneur du Bas-Canada se mit immédiatement à la besogne afin de préparer le pays à repousser l'invasion qu'il sentait prochaine. Dès le printemps suivant, il s'occupa de réorganiser les cadres de la milice en réinstallant divers officiers démis de leurs fonctions par son prédécesseur, sir James Craig. Il en nomma aussi des nouveaux, parmi lesquels, M. Henry, qui fut, le 15 mai 1812, nommé major au deuxième bataillon de la milice de Beauharnois. Les pressentiments de sir George Prevost ne l'avaient pas trompé. Ce militaire distingué avait bien jugé de la situation. L'orage prévu éclata le 18 juin 1812, lorsque les États-Unis déclarèrent la guerre à l'Angleterre. La milice était prête, et dans la lutte qui s'ensuivit, elle fit noblement son devoir. Le major Henry fut appelé en service actif avec son bataillon, le 3 novembre 1812. Ce corps fut l'un des premiers à répondre à l'appel, car il était près de la frontière et l'on s'attendait à une invasion par voie du lac Champlain. On renvoya ce bataillon dans ses foyers le 26 novembre suivant, mais ses services furent

de nouveau requis le 27 septembre de l'année suivante. Le major Henry prit le commandement de son bataillon, en l'absence du lieutenant-colonel l'honorable Charles-William Grant, baron de Longueuil, qui, ayant été fait prisonnier par l'ennemi, fut détenu à Worcester, Mass., comme ôtage afin d'assurer un bon traitement aux officiers américains prisonniers au Canada.

Fils d'un officier français de mérite, le major Henry ne devait pas déroger; bon sang ne peut mentir. Il se distingua durant cette guerre, et, sous les ordres du lieutenant-colonel de Salaberry, il prit part au glorieux combat de Châteauguay, le 26 octobre 1813. Il reçut, plus tard, la médaille frappée pour commémorer cette victoire, ainsi qu'une concession de terre pour ses services durant cette guerre. Le major Henry fut promu lieutenant-colonel commandant du deuxième bataillon de Huntingdon, le 2 juillet 1822.

M. Henry avait été élu représentant du comté de Huntingdon à l'Assemblée législative, le 21 avril 1810; il conserva son siège jusqu'au 22 mars 1814. S'il ne fit guère de bruit en Chambre, c'est qu'il fut occupé presque tout le temps que dura son mandat, à ses devoirs militaires, qui le réclamaient impérieusement. M. Henry aimait mieux agir que parler.

M. Henry avait été nommé gérant de la seigneurie de Noyan par le seigneur Napier Christie Burton, avec pleins pouvoirs de concéder des terres. Vers 1815, quelques maisons se groupèrent autour de l'hôtel Parker, bâti sur la route de la malle entre Boston et Montréal, dans la seigneurie de Noyan, et le nouveau village fut nommé Henryville en l'honneur du gérant de la seigneurie, qui concéda gratuitement un lopin de terre pour une école à cet endroit. Les pionniers de ce coin de pays furent d'abord quelques loyalistes américains, puis un certain nombre d'émigrés irlandais catholiques et plusieurs familles canadiennes s'y établirent. Henryville eut un moulin à farine, puis un magasin, et le petit village devint bientôt prospère (1).

M. Édme Henry occupa plusieurs charges de confiance. Le 30 juin 1812, il fut nommé commissaire pour administrer le serment d'allégeance, et le 29 mai 1829, il était char-

(1) Voir St-Georges d'Henryville, par le R. P. Brosseau, O. P.

gé de l'ouverture d'un chemin qui reliait Saint-Jean, sur le Richelieu, et Laprairie, sur le Saint-Laurent. Cette nouvelle route devait être très utile au commerce sans cesse grandissant entre Montréal et les États-Unis. Le 2 juin suivant, le gouvernement lui confiait la direction de la macadamisation d'un chemin dans la paroisse de Laprairie.

Comme on le voit, M. Henry se rendait utile à ses concitoyens en s'occupant de l'amélioration des routes du comté, en aidant à la création d'écoles, et en faisant de la colonisation. Homme rangé et de bon conseil, possédant déjà une belle fortune acquise par un travail intelligent et assidu, le notaire Henry était bien vu de l'administration dont il était un grand admirateur et un fort soutien. Le 15 janvier 1817, il écrivait au secrétaire de sir John Coape Sherbrooke, gouverneur général de la province, pour remercier Son Excellence de l'offre bienveillante qu'elle lui faisait de le recommander au Prince Régent pour un fauteuil au Conseil législatif, honneur qu'il accepterait, disait-il, avec reconnaissance. Sa nomination à ce poste n'eut cependant pas lieu ; son nom ne figure pas dans la longue liste des conseillers nommés en 1817 et 1818.

M. Henry avait eu comme successeur à l'Assemblée législative, en 1814, M. Augustin Cuvillier, marchand et banquier de Montréal, qui avait, lui aussi, servi sous les drapeaux durant la guerre de 1812. Il y avait encore un autre point de contact entre ces deux hommes distingués ; M. Henry devint, lui aussi, banquier. Il fonda, en effet, à Laprairie, la *Banque Henry* qui eut un temps de succès, mais qui sombra durant les troubles de 1837. Les porteurs de billets, cependant, ne perdirent rien, car leur circulation se trouvait garantie par une hypothèque sur les nombreuses propriétés immobilières de M. Henry. Celui-ci possédait, en effet, 2,500 acres de terre dans différents endroits de la province, un moulin à farine mû par la vapeur, et soixante maisons dans le village de Marieville, canton de Sherrington, comté de Rouville. Nous n'avons pu savoir ce qui advint de cette faillite de la Banque Henry, ni si son propriétaire put sauver quelque chose du naufrage de sa fortune si péniblement acquise au prix d'un labeur constant d'un demi-siècle.

M. Henry mourut après une longue vie bien remplie, à Laprairie, le 14 septembre 1841, âgé de 81 ans. Il avait épousé en premières noces, dame Eunice Parker qui décéda à Laprairie le 30 août 1825. Il convola ensuite avec Marie-Clotilde Girardin, veuve de Jean-Baptiste Raymond, de Laprairie.

APPENDICE
FROM THE QUEBEC GAZETTE.
LOWER CANADA.

Wednesday, 2nd May, 1838.

We are happy to learn that the "Henry's Bank" rags are not quite so bad as we had anticipated and *may be* redeemed yet at nominal value. We caution the public against selling them, as it is not improbable that some schemers who know what they are about, may attempt to buy them up, and thus realize something handsome out of the business. Our reason for giving this caution and advice is because it has come to our knowledge that the following properties are "subject to the mortgages or liens of different parties to the extent of £2750, and of Edmund Henry in relation to the establishment of the Bank of Laprairie, known as Henry's Bank". They were sold in December last by Mr. and Mrs Baby to a Mr. Clark, and we think it will not be difficult to have recourse on them. The above lines in inverted commas are from the notarial deed of sale, and may be relied on as correct. The properties, we should imagine, are worth more than the nominal value of the notes in circulation, and consist of "Two thousand five hundred acres of land, differently situated, steam flour mill, and sixty houses in the village of Maryville, township of Sherrington". (Herald).

FRANCIS-J. AUDET

QUESTION

Peut-on savoir quelque chose de plus au sujet de ce caporal Bisson dont il est question dans une lettre récemment publiée de l'abbé Thavenet à l'hon. Louis de Salaberry, et qui avant d'être caporal sous les ordres de ce dernier, vers 1800, aurait vu beaucoup de pays, aurait été en France, dans les colonies, etc?

A. G. P.

UN BAPTÊME D'ESCLAVE PAR MGR DE
SAINT-VALLIER

Le hasard d'une lecture vient de me faire découvrir un acte assez intéressant auquel fut partie Mgr de St-Vallier et qui paraît avoir été ignoré jusqu'ici de ses biographes canadiens. C'est Jal qui le reproduit dans son *Dictionnaire critique*, à l'article des Ambassadeurs de Siam. On se souvient qu'en 1685 une ambassade fut envoyée au roi de Siam par Louis XIV. L'ambassadeur n'était autre que le marquis Alexandre de Chaumont, celui-là même qui, vingt ans auparavant, avait accompagné en la Nouvelle-France M. de Tracy. Il avait avec lui, entre autres personnages, le célèbre abbé de Choisy. En retour des présents que lui adressait Louis XIV, le roi de Siam encombra les ambassadeurs de dons de toutes sortes, et quelques-uns des plus singuliers. Il avait pour ministre un Européen nommé Constance Falcon qui voulut y aller aussi de ses présents personnels. L'abbé de Choisy, dans sa lettre du 14 décembre 1685, dit : " M. Constance vient encore d'envoyer à M. l'ambassadeur un présent en son nom : c'est un petit esclave pour en faire un chrétien... Il m'a aussi envoyé un petit esclave ". Nous ne savons ce qu'est devenu l'esclave donné à M. de Chaumont, mais celui dont avait hérité l'abbé de Choisy survécut au moins trois années. Il fut baptisé à Paris en 1688 et par un non moindre personnage que Mgr de St-Vallier, le nouvel évêque de Québec, qui venait d'être sacré en janvier précédent. Voici l'acte de baptême tel que Jal l'a découvert aux registres de l'église Saint-Sulpice :

" Le 1er jour d'avril 1688 a esté baptisé solennellement François Lin, jeune enfant âgé de huit à neuf ans, que M. Constance, ministre du Roi de Siam, avait donné à M. l'abbé de Choisy, audit Siam, et que l'on disait estre de la coste de Coromandel, sans qu'on ait eu connaissance de ses parents; le parrain, Messire François-Timoléon de Choisy, prêtre du diocèse de Paris, prieur du prieuré de Saint-Lô, dans la ville de Rouen; la marraine, dame Marie Bonneau, veuve de feu M. de Miramion, conseiller au Parlement, supérieure des Filles de Sainte-Genève, paroisse de Saint-Nicolas de Chardonnet; en présence de MM. Jacques-Charles de Brisa-

cier, supérieur du Séminaire des Missions Étrangères, où ledit François Lin a demeuré depuis son arrivée de Siam jusqu'à présent... Ledit baptême fait par Monseigneur l'évêque de Québec en la Nouvelle France, lequel aussytost après le Sacrement de baptesme a donné celui de la Confirmation audit François Lin".

Cet acte est signé: de Choisy, M. Bonneau de Miramion, Jean, evesque de Québec, J. C. de Brisacier, B. Bailly.

Rien de ce qui intéresse de près ou de loin Mgr de St-Vallier, l'un des grands évêques du Canada, ne pouvant nous être étranger, il m'a semblé que le document valait d'être noté ici, ne fût-ce qu'à titre de curiosité historique.

AEG. FAUTEUX

LES DISPARUS

Jacques Viger — Né à Montréal, le 7 mai 1787, du mariage de Jacques Viger et de Amaranthe Prévost. Il fit partie des Voltigeurs Canadiens et agit pendant quelques années comme inspecteur des chemins de Montréal. Viger fut le premier maire de Montréal et le premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste de la même ville. Il fut aussi le fondateur de la Société Historique de Montréal. Décédé à Notre-Dame-de-Grâce, près Montréal, le 12 décembre 1858. Collectionneur passionné, il recueillit une foule de renseignements et de matériaux pour l'histoire qu'il réunit dans sa *Sabredache* conservée aujourd'hui au séminaire de Québec. A consulter sur Viger le *Bulletin du Parler Français*, vol. VIII, p. 42 ; et le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXI, p. 148. De Jacques Viger nous avons *Observations en amélioration des lois des chemins telles qu'en force dans le Bas-Canada en 1825* (1840); *Rapports sur les chemins, rues, ruelles et ponts de la cité et paroisse de Montréal. Avril et mai 1840. Avec notes* (1841); *Archéologie religieuse du diocèse de Montréal* (1850); *Souvenirs historiques sur la seigneurie de La Prairie* (1857).

LETTRE D'UN CANADIEN CAPTIF DES
IROQUOIS, EN 1661

Mon cher ami,

Je n'ai plus presque de doigts, ainsi ne vous étonnez pas si j'écris si mal. J'ai bien souffert depuis ma prise, mais j'ai bien prié Dieu aussi. Nous sommes trois Français ici, qui avons été tourmentés ensemble, et nous nous étions accordés que pendant que l'on tourmenterait l'un des trois, les deux autres prieraient Dieu pour lui, ce que nous faisons toujours, et nous nous étions accordés aussi que, pendant que les deux prieraient Dieu, celui qui serait tourmenté chanterait les litanies de la Sainte Vierge ou bien *l'Ave Maria Stella* ou bien le *Pange lingua*, ce qui se faisait ; il est vrai que nos Iroquois s'en moquaient et faisaient de grandes huées quand ils nous entendaient ainsi chanter, mais cela ne nous empêchait pas de le faire.

Ils nous faisaient danser autour d'un grand feu pour nous faire tomber dedans ; ils étaient tout autour du feu plus de quarante et nous jettaient à grands coups de pied les uns vers les autres, comme une balle dans un jeu de paume, et après qu'ils nous avaient bien brûlés, ils nous mettaient dehors, à la pluie et au froid. Je n'ai jamais ressenti si grande douleur et néanmoins ils n'en faisaient que rire. Nous prions Dieu de bon courage et si vous me demandez si je n'avais point d'impatience, et si je ne voulais point de mal aux Iroquois, qui nous faisaient tant de mal, je vous dirai que non et, qu'au contraire, je priais Dieu pour eux.

Il faut que je vous dise des nouvelles de Pierre Rencontre, que vous connaissez bien. Il est mort en saint. Je l'ai vu pendant qu'on le tourmentait. Jamais il ne dit autre chose que ces mots : Mon Dieu, ayez pitié de moi, qu'il répéta toujours jusqu'au dernier soupir.

Connaissez-vous Louis Guimont, pris cet été ? Il a été assommé de coups de bâtons et de verges de fer ; on lui en a tant et tant donné qu'il est mort sous les coups ; mais, cependant, il ne faisait que prier Dieu : tellement que les Iroquois enragés de le voir toujours re-

muer les lèvres pour prier, lui coupèrent toutes les lèvres, hautes et basses. Que cela est horrible à voir ! et néanmoins il ne laissait pas encore de prier, ce qui dépitait tellement les Iroquois qu'ils lui arrachèrent le cœur de la poitrine, encore tout vivant, et lui jetèrent au visage.

Pour Monsieur Hébert, qui était blessé d'un coup de fusil à l'épaule et au bras, il a été donné aux Iroquois d'Onneïout, là où il a été poignardé à coups de couteaux par des ivrognes du pays. Pour le petit Antoine de la Mélé, ce pauvre enfant m'a bien fait compassion car il était devenu le valet de ces barbares et puis ils l'ont tué à coups de couteaux aussi.

Il y a bien d'autres Français encore captifs. Je ne vous en écrit rien, car ce ne serait jamais fait : il en vient ici quasi tous les jours et puis mes doigts me font grand mal. C'est grande pitié de nous voir, nous autres qui avons la vie, car ils font plus d'état de leurs chiens que de nous, et nous sommes bien aises quelques fois de manger le reste des chiens. En venant ici, quoique nous eussions tous les pieds écorchés, ils nous faisaient pourtant marcher nus pieds et nous chargeaient de tous leurs paquets, et nous hâtaient d'aller à coups de bâtons, comme on ferait d'un cheval. Quand ils rencontraient quelques-uns de leurs gens, ils nous arrachaient des ongles devant eux pour les bienveigner. Mais nous prions toujours Dieu, et ces barbares s'en moquaient toujours. Priez bien Dieu pour moi, car j'en ai bon besoin. On dit que le Père LeMoine est à Onnontagné pour faire la paix ; il ne la fera jamais avec les Iroquois d'ici car ils disent qu'ils n'en veulent point et ils ne regardent les Français que comme des chiens ; et néanmoins on ne croirait jamais combien peu ils sont ; ils n'ont jamais été deux cents hommes ensemble dans le pays ; leurs trois bourgs n'ont point de palissades, si ce n'est par-ci par-là des bâtons gros comme la jambe au travers desquels on peut bien passer. Si le Père LeMoine pouvait me délivrer d'ici, il me ferait une grande charité et aux autres Français qui sont ici, car nous sommes bien misérables et bien dignes de compassion. Les Hollandais :

veulent plus nous délivrer, car il lan (en) coûte trop, et, au contraire, ils disent aux Iroquois qu'ils nous coupent bras et jambes et nous tuent là où ils nous trouvent, sans se charger de nous. Je me recommande à vos bonnes prières et à celles de tous nos bons amis. Je ne peux m'empêcher de pleurer bien fort, en leur disant ce dernier adieu car je ne sais ce que je deviendrai (1).

LES DISPARUS

Joseph-Ferdinand Peachy — Né à Québec le 27 août 1830, du mariage de Jean-Guillaume Peachy et de Marie-Angélique Roussel. Architecte de mérite, M. Peachy a construit un grand nombre des plus beaux magasins et des plus remarquables résidences de Québec et des environs. Parmi les églises et les grands édifices dont il donna les plans, on remarque les églises de Saint-Sauveur, de Saint-Jean-Baptiste, de Sainte-Foy (détruite par le feu), de Notre-Dame de la Garde du Cap-Blanc, l'université Laval, le grand séminaire avec sa chapelle et son escalier en pierre et en fer, unique en ce pays, l'hospice et la chapelle des Soeurs de la Charité, l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus. l'ancienne Banque Nationale, etc., etc. La liste des édifices sur lesquels M. Peachy a mis la marque de son talent et de son bon goût serait longue ; mentionnons toutefois une aile du monastère des Ursulines, dont les boiseries furent faites avec le bois d'un gros arbre à l'ombre duquel la vénérable mère Marie de l'Incarnation instruisait les enfants. M. Peachy fut pendant vingt-et-un ans membre du conseil de ville de Québec. Il fut à plusieurs reprises choisi comme président des comités des chemins et de l'aqueduc. Il fut aussi marguillier de l'oeuvre et fabrique de Saint-Jean-Baptiste de Québec, membre du Conseil des Arts et Manufactures, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, président de l'Association des Architectes de Québec, etc., etc. Décédé à Québec le 31 décembre 1903.

(1) *Relations des Jésuites, 1660-1661.* Cette lettre n'est pas signée. Toutefois le texte nous permet de supposer qu'elle fut écrite par François Hertel. En 1661, ce brave trifluvien était en captivité au bourg d'Agné et l'en-tête de la lettre porte "Lettre d'un Français captif chez les Agnéronns à un sieur ami des Trois-Rivières."

LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-QUEBEC

Résolutions adoptées par les paroissiens du faubourg Saint-Roch, à Québec, 16 avril 1811.

1° Que vu le progrès rapide de la population de la cité et du faubourg Saint-Roch en particulier et la distance où il est de l'église paroissiale, rien n'est plus conforme aux désirs des citoyens du dit faubourg, que d'avoir à leur portée une chapelle ou église dans laquelle ils puissent accomplir en tout ou en partie leurs devoirs religieux.

2° Que John Mure, écuier, l'un des représentants de la basse ville de Québec et propriétaire d'une partie du faubourg Saint-Roch, mérite les remerciements très particuliers des citoyens du dit faubourg pour la générosité avec laquelle il a fait don à Monseigneur l'évêque de Québec et à messire André Doucet, curé de cette ville, par acte du 10 du courant, d'un bel et vaste emplacement pour y construire la dite chapelle ou église et que ce procédé libéral les fortifie dans la haute opinion qu'ils ont de lui et qui a réuni tous leurs suffrages en sa faveur lors de la dernière élection des représentants du peuple.

3° Qu'une humble pétition sera incessamment présentée au dit seigneur évêque de Québec, au nom et de la part des citoyens et propriétaires du dit faubourg, par les syndics qu'ils auront nommés, pour supplier Sa Grandeur de vouloir bien leur permettre de procéder au plus tôt à la construction de la dite église ou chapelle et de telles dépendances qui lui sembleront les mieux adaptées à la décence du culte et à l'avantage de leurs familles.

4° Qu'il est convenable que la dite église ou chapelle soit à l'usage non seulement des habitants et citoyens du faubourg Saint-Roch proprement dit, mais encore de tous ceux qui sont établis ou s'établiront dans la rue Saint-Vallier et sur les prairies qui confinent avec le dit faubourg, à l'exclusion toutefois des emplacements qui appartiennent à la terre des Dames Religieuses de l'Hôpital-Général.

5° Que Messieurs le Frère Louis, maître d'école, Joseph Gagné, marchand de bois, Joseph Gagnon, marchand, Louis-Claude Gauvreau, marchand-tailleur, Jean-Baptiste

Thomas dit Bigaouette, maître charron, et Monsieur François Deligny, ancien sellier, sont priés d'accepter la charge de syndics et autorisés à agir en cette qualité depuis ce moment jusqu'à l'entier achèvement de la dite église ou chapelle et de ses dépendances, pour être la dite charge par eux exercée sous l'autorité et du consentement du dit seigneur évêque de Québec, sans l'aveu et approbation duquel ou du dit messire André Doucet, en son absence, ils ne pourront rien faire de considérable.

6° Que dans la construction de la dite église ou chapelle, ainsi que de ses dépendances, les dits syndics se conformeront entièrement aux plans que le dit seigneur évêque trouvera bon d'approuver ou d'autoriser.

7° Que pendant l'espace de douze mois, à dater de ce jour, M. Augustin Gauthier sera trésorier et dépositaire de tous les argents qui seront donnés par les citoyens, habitants et propriétaires du dit faubourg Saint-Roch, ainsi que de ceux de la rue Saint-Vallier et des Prairies confinant avec le dit faubourg, tenant un état exact de l'entrée des dits argents ainsi que de la sortie des différentes sommes qu'il aura ordre de délivrer.

8° Que Monsieur Jean Bélanger, notaire, l'un des propriétaires du dit faubourg Saint-Roch, est prié d'être secrétaire de l'entreprise susmentionnée, d'écrire les marchés, dresser les comptes généraux de recette et de dépense, tenir le registre et faire généralement toutes les écritures relatives à la construction de la dite chapelle ou église et de ses dépendances, jusqu'à ce que le tout soit rendu à sa perfection.

9° Qu'il est de l'honneur de tous les citoyens intéressés dans la construction de la dite église ou chapelle, surtout des propriétaires d'emplacement, d'y contribuer aussi largement que leurs moyens et facultés le pourront permettre.

10° Que comme il est à présumer que les efforts réunis de tous les citoyens et habitants susmentionnés, ne procureront pas des fonds suffisants pour conduire l'oeuvre à sa perfection, les syndics ci-dessus nommés, en soumettant au dit seigneur évêque de Québec les présentes résolutions, le supplieront de prendre dans sa sagesse les voies qu'il jugera

les plus convenables pour intéresser à cette entreprise la libéralité de leurs concitoyens des autres parties de la cité.

École de Saint-Roch, Québec, 16 avril 1811.

Joseph Gagné	Joseph Cantin
J.-Bte Thomas dit Bigaouette	Louis Thomas
Joseph Gagnon	Paul Vallée
Louis-Claude Gauvreau	John Henley
Frère Louis	Louis Carrier
R. Tanswell	Louis Hébert
Aug. Gauthier	Charles Bergeron
Pierre Voyer père	Jean Benoit
André Lacroix	R. Lelièvre
Joseph Gabouri	Lewis Dame
Pierre Beaupré	Olivier Corbin
Charles Vichoux	Joseph Godbout
Charles Lefebvre	Pierre Voyer
F. Burgesse	Franç. Dompierre
Jean Pepin dit Lachance	Michel Moffet
Jacques Lemelin	Jean Guérard
John Goudie	Michel Campagna
J.-B. Lespérance	Pierre Parent
Pierre Langlais	Jacques Quirouette
François Dessaint	Jos. Dupil
Louis Latouche	Louis Faucher
Roger Sasseville	Etienne Drolet
Lavie Gagnon	Pierre Vallières
Charles Alarie	Louis Rousseau
Guil. Lamarre	Franç. Murette
Paul Julien	Pierre Grenier
Jacques Beaudon	Pierre Drolet
Louis Morel	Pierre Chalifour
Gabriel Côté	Thos Bédard
Pierre Drouin	Etienne Dulac
Jean-Bpte Leroux	Franç. Delage
Jos. Lepine	Joseph Deblois
Pierre Bédard	Chs Turgeon
Jean Bacon	Chs Constantineau
Franç. Bélanger	Pierre Gingras
Jean Lemelin	Augn. Turcotte

Antoine Couture	Simon Vaillancourt
Jos. Jobin	Pierre Loïselle
Prisque Langlois	Franç. Gourde
Augn. Blais	Nicolas Dérochers
Louis Noël	Pierre Martin
Jean Poulin	Fras. Blais
Franç. Viennaux	Louis Turcotte
Jean-Bte Lemelin	Michel Mailhiot
Alexis Cloutier	Louis Godbout
Jos. Fournier	Joseph Godbout
Aug. Toupin	Franç. Leroux
Joseph Sevin	Antoine Saint-Laurent
Jean-Marie Hély	Etienne Couture
Franç. Deschamps	Etienne Bourbeau
Louis Jacob	Augn. Vallière
Gabriel Vermette	Fras. Poitras
Pierre Lavoie	Charles Rochette
Louis Mathieu	Alexis Thivierge
Jos. Vézina	Olivier Beaubien
Alex. Bruneau	Charles Lemelin
Jean Bézeau	Louis Pepin
Franç. Faucher	Joseph Girard
Augustin Bornais	Jean-Bte Croteau
François Henry	Antoine Lacombe
Prisque Guillemain	

Lettre pastorale de Mgr Plessis aux paroissiens de Saint-Roch-de-Québec en faveur de leur église (20 avril 1811)

Joseph-Octave Plessis, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, évêque de Québec, etc, etc. A nos très chers frères les fidèles catholiques de la ville de Québec, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Dans un temps où la religion de Jésus-Christ persécutée dans son chef et ses ministres trouve à peine un coin de l'Europe où elle soit à l'abri des tempêtes que lui suscite l'ennemi du salut, ce n'est pas une petite consolation pour nous, Nos très chers frères, de la voir prendre du lustre et de l'accroissement dans la partie du nouveau monde que nous habitons.

Quelque pervers que soit notre siècle et quoiqu'il se trouve ici, comme ailleurs, un certain nombre d'incrédules et de libertins, dont les opinions erronées ou les moeurs corrompues déshonorent le Dieu que nous servons, il est cependant vrai de dire qu'un nombre encore plus grand de vrais fidèles, non seulement n'ont pas fléchi les genoux devant Baal, mais par une conduite régulière et soutenue, par un attachement sincère aux principes de la vraie foi et de la saine morale, par les saintes violences qu'ils se font à eux-mêmes, ravissent le ciel, se préparent la couronne de gloire que le juste juge doit leur accorder un jour, et font, en attendant, notre joie, notre gloire et notre couronne.

Peuple de cette ville! C'est principalement vous qui adoucissez les amertumes de notre épiscopat par les accroissements que la foi et la piété prennent tous les jours parmi vous: il est vrai (et nous défions qui que ce soit de nous contredire) que vous êtes gouvernés par un clergé irréprochable, qui fait profession de la plus grande régularité, qui n'épargne ni ses soins, ni ses peines, ni ses travaux de jour et de nuit pour vous annoncer la parole de Dieu, entendre vos confessions, vous administrer les sacrements, vous soulager dans vos besoins, vous consoler dans vos afflictions, vous visiter dans vos maladies, vous rassurer et vous assister aux approches de la mort; mais ces bons prêtres sont abondamment dédommagés de toute leur sollicitude, lorsqu'ils réfléchissent sur votre assiduité à fréquenter les églises, sur les efforts que vous avez faits cette année surtout pour observer l'abstinence et le jeûne du carême beaucoup mieux qu'on ne le faisait ci-devant, enfin sur le retour de plusieurs d'entre vous aux bonnes moeurs et au tribunal de la pénitence dont ils s'étaient malheureusement écartés.

Au reste, nos très chers Frères, voici une preuve nouvelle et frappante du progrès de la Religion dans cette ville et paroisse. C'est le désir que les citoyens du faubourg Saint-Roch et des parties adjacentes nous ont tout récemment manifesté de construire chez eux une église, désir que nous avons loué et approuvé et promis d'encourager de tout notre pouvoir, parce qu'il porte sur les motifs les plus purs et les plus raisonnables, savoir, leur éloignement de l'église paroissiale, la difficulté pour ceux qui n'ont pas de bancs d'y

trouver assez de place, surtout dans les jours solennels et le désir de s'acquitter avec plus de facilité et d'exactitude, eux et leurs enfants, des devoirs que la religion leur impose.

Nous avons été attendri jusqu'aux larmes, en voyant le zèle et l'unanimité que les citoyens de ce faubourg, pauvres et riches, ont montrés pour cette entreprise et les efforts qu'ils ont déjà faits pour en procurer l'exécution. Malheureusement leurs moyens ne sont pas aussi étendus que leurs désirs, et nous ne pouvons les autoriser à en jeter les **fondements** qu'autant qu'ils auront devant eux une somme assez considérable pour se flatter avec raison d'achever ce qu'ils auront commencé. Leur édifice doit être grand et vaste et il faut nécessairement à cette église des dépendances sans lesquelles elle ne saurait remplir son objet.

C'est donc à vous, catholiques des autres parties de la cité, c'est à vous de venir au secours de ces vertueux fidèles ; votre abondance doit suppléer à leur nécessité. Ce n'est point la cause particulière des habitants du faubourg Saint-Roch que nous plaidons ici ; c'est la vôtre : c'est celle de la religion de vos pères ; c'est celle de Dieu, dont la gloire se trouve concernée dans la propagation du vrai culte. C'est une aumône méritoire aux yeux de Dieu et des hommes, c'est un emploi légitime et honorable qu'il s'agit de faire de votre argent ; dussiez-vous, pour y parvenir, vous imposer quelques privations, vous retrancher quelques plaisirs, remettre à un autre temps quelque spéculation avantageuse, prendre même sur quelque autre bonne oeuvre moins urgente, pour contribuer plus amplement à celle qui vous est proposée aujourd'hui. C'est à Dieu qu'il s'agit de prêter ; à ce Dieu de qui dépendent vos profits et vos fortunes, à ce Dieu sans la volonté et la protection duquel on tenterait vainement de bâtir une maison ou de défendre une forteresse ; à ce Dieu qui promet de vous rendre au centuple ce que vous aurez donné pour son amour, ne fût-ce qu'un verre d'eau froide. Vous devez compter sur ses bénédictions proportionnellement aux efforts que vous ferez pour l'accomplissement d'une oeuvre qui nous semble digne de toute votre bonne volonté ; car au jugement de quiconque s'intéresse tant soit peu au bien de la religion, une église de plus ou de moins dans une ville et dans une paroisse, n'est assurément pas une chose indiffé-

rente. Quelle satisfaction pour vous, lorsqu'entrant un jour dans celle du faubourg Saint-Roch, pour y faire votre prière et contemplant ce monument additionnel élevé à la gloire de votre Dieu, vous pourrez vous dire: *J'ai eu part à la construction de cet édifice: J'y ai contribué autant qu'il a dépendu de moi !!!*

C'est pour vous procurer ce mérite que dans les premiers jours du mois prochain, il vous sera présenté par quelques messieurs respectables une souscription à cet effet. Mais si vous nous en croyez vous n'attendrez pas qu'on vous porte cette souscription; vous la devancerez en apportant de vous-mêmes, dès ces jours-ci, vos aumônes et vos offrandes dans les maisons qui vous seront désignées; ce qui sera assurément plus satisfaisant et plus honorable pour vous, que d'attendre qu'on vous les aille demander. Au surplus, de quelque manière et jusqu'à quel point que vous jugiez à propos d'entrer dans cette bonne oeuvre, nous vous prions, nos très Chers Frères, et vous conjurons par les entrailles de Jésus-Christ de le faire avec autant de zèle et d'ardeur que nous en avons nous-même à vous la recommander.

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône de la messe paroissiale de cette ville, le dimanche de Quasimodo et le dimanche suivant.

Donné à Québec, en notre Séminaire, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le 20 avril 1811.

J.-O., EV. DE QUEBEC

Par Monseigneur

P.-F. TURGEON, Ptre, Sec.

Mandement de Mgr Plessis aux paroissiens de Saint-Roch-de-Québec au sujet de leur église (6 octobre 1818)

Joseph-Octave Plessis, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège, évêque de Québec, etc, etc, etc.

A nos très chers frères en Notre-Seigneur les fidèles catholiques du faubourg Saint-Roch, cité de Québec, salut et bénédiction.

Il y a huit ans, nos très chers Frères, que nous sentimes le besoin de vous permettre la construction d'une église. Elle

était devenue nécessaire par votre éloignement du centre de la ville et par l'insuffisance de l'église principale, surtout dans les grandes solennités, ses fondements en furent jetés au printemps de 1811 ; l'entreprise parut, comme elle le devait être du goût de tout le monde ; les aumônes abondèrent ; l'ouvrage avança et vous savez où il en était rendu, lors de l'incendie qui la détruisit vers la fin de 1816. Nonobstant cette calamité, la voilâ prête à recevoir la consécration, nous vous en félicitons de tout notre coeur et nous nous sentons pressés de vous faire connaître les avantages que vous en retirerez.

A ces causes, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1° L'église du faubourg Saint-Roch sera dédiée à Dieu sous l'invocation de la très Sainte Vierge ; un des petits autels aura pour patron saint Joseph et l'autre saint Roch.

2° Cette église ne sera ni paroissiale ni succursale, mais chapelle desservie sous nos ordres par des chapelains chargés d'instruire et de confesser et dont nous nous réservons la nomination et la destitution.

3° Tous les dimanches et fêtes il y sera célébré une messe principale vers les huit heures. Tous les fidèles qui assisteront à cette messe qui se dira pour eux, seront quittes, pour ce jour-là, de l'obligation d'assister à la messe paroissiale, cependant nous vous exhortons de faire en sorte qu'il aille au moins une personne de chaque famille à la messe de paroisse tous les dimanches et fêtes.

4° Nous nous réservons de régler à la satisfaction des vrais fidèles les autres offices et instructions qui se feront dans l'église du faubourg Saint-Roch.

5° Vous continuerez de rendre le pain béni à la paroisse de Québec à laquelle vous ne cesserez pas d'appartenir. Vous irez vous y marier, y porter vos enfants au baptême et vos morts à la sépulture.

6° L'office de la vigile de la Pentecôte, les messes de saint Marc et des Rogations n'auront pas lieu dans l'église du faubourg Saint-Roch et il n'en sortira aucune procession, si ce n'est pour aller autour des murs de la dite église, mais on y fera les saluts du Saint-Sacrement, la bénédiction des cendres, des cierges, des rameaux, l'office du jour des morts.

et ceux des trois derniers jours de la Semaine Sainte excepté la bénédiction des fonts.

7° Nous nous proposons d'ériger dans votre église, conformément au pouvoir que nous en avons reçu du Saint-Siège, des confréries propres à nourrir et fortifier la piété si grandement déchue dans une certaine portion des citoyens de ce faubourg.

8° La messe solennelle qui y sera célébrée le jour même de sa consécration et les années suivantes à pareil jour aura pour intention principale de solliciter les bénédictions du ciel en faveur des âmes religieuses et charitables dont les aumônes ont contribué à sa construction.

9° Et comme un grand nombre de ces bienfaiteurs ne demeurent pas seulement dans le faubourg, mais dans les autres parties de cette paroisse, notre intention est que l'on reçoive pour enchérisseurs et adjudicataires des bancs de votre église tous les catholiques de la cité et de la banlieue de Québec sans distinction en quelque endroit qu'ils y demeurent.

Sera notre présent mandement lu et publié à la messe solennelle qui se célébrera dans l'église du faubourg Saint-Roch le jour même de sa consécration.

Donné à Québec dans notre séminaire sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire le six octobre mil huit cent dix-huit.

J.-O. év. de Québec,
Par Monseigneur,
P.-F. TURGEON, Ptre, Sec.

ERRATA

Dans l'étude de M. Montarville de la Bruère intitulée *La bourgade de Boucherville* parue dans le *Bulletin* de janvier, les quatre premières lignes de la page 34 devraient être reportées après les quatre premières lignes de la page 33.

Dans l'étude *Jacques Viger et les centenaires* de M. E.-Z. Massicotte, *Bulletin* de février, on remarquera que le deuxième paragraphe de la page 101 a été tronqué, de même que le troisième paragraphe de la page 102.

LES 135 ANS D'HENRY FRANCISCO

Benjamin Silliman, dans ses *Remarks made on short tour between Hartford and Quebec*, publiées en 1820, prétend avoir rencontré, en 1819, à Whitehall, dans l'état de New-York, un Français du nom de Henry Francisco qui aurait eu à cette époque 135 ans. Ce plus que vieillard prétendait avoir été présent à la défaite de Braddock en 1755 et avoir été amené prisonnier à Québec durant la guerre de l'Indépendance, à l'âge de 91 ans.

Peignot signale aussi cet exemple de longévité dans ses *Amusements philologiques* publiés à Dijon en 1824.

Il faut toujours se méfier des centenaires. Neuf fois sur dix, lorsqu'on y regarde de près, ils sont truqués. La plupart des vieilles gens ont la manie de doubler et même de tripler leurs années à mesure qu'elles avancent en âge et, après s'être finalement convaincues elles-mêmes qu'elles ont cent ans et plus, elles en convainquent assez facilement jusqu'à leur entourage. Il y a gros à parier que Henry Francisco s'est adjugé une trentaine d'années de trop. Son cas n'est cependant pas sans intérêt et mériterait d'être étudié.

Âgé de 135 ans en 1819 à ce qu'il prétend, il aurait été âgé de 71 ans lors de la défaite de Braddock en 1755. Nous avons d'autres exemples de soldats septuagénaires, mais nous en connaissons moins de soldats nonagénaires, et c'est à l'âge de 91 ans que Francisco dit avoir été enmené prisonnier à Québec. Le patriarche de Whitehall n'avait pas besoin d'être archicentenaire en 1819 pour avoir assisté 64 ans auparavant à la bataille de la Monongahéla. Tout fait croire qu'il en a imposé à la crédulité de Silliman. Quoiqu'il se dise Français, son nom même l'indique peu. Henry Francisco ferait plutôt croire à une origine italienne. S'il avait eu à transformer son nom dans le milieu où il vivait, l'ancien soldat de la Monongahéla l'aurait plutôt anglicisé.

En attendant plus complète vérification, pourrait-on au moins trouver trace d'un nommé Francisco parmi les prisonniers américains amenés à Québec vers 1775? Si ce prisonnier avait eu 91 ans, quelque bien conservé qu'il fût, l'on n'aurait pas manqué de s'en apercevoir et le fait eût été assez singulier pour qu'on le constatât au passage, par exemple dans la *Gazette de Québec*.

AEG. F.

LES COLONS DE MONTREAL, DE 1642 A 1667

Le présent travail est une nomenclature chronologique et raisonnée des personnes qui ont habité Montréal depuis la fondation de la ville jusqu'au deuxième recensement nominal inclusivement.

Pour établir cette liste, nous avons d'abord fait un inventaire minutieux des documents de toutes sortes déposés au greffe de Montréal, sous le régime français; nous avons par ailleurs bénéficié des fouilles opérées par M. J.-C.-O. Bertrand au séminaire Saint-Sulpice, par M. O. Lapalice à la fabrique de Notre-Dame, et par M. Gérard Malchelosse dans les notes inédites de M. Benjamin Sulte; enfin, nous croyons avoir consulté la plupart des imprimés qui traitent de notre sujet.

A l'aide de ce relevé de quinze cents noms, on doit obtenir une idée à peu près exacte de l'accroissement de la population stable et flottante des premiers temps de Montréal.

Pour chaque année, nous commençons par indiquer le chiffre des "habitants" et le nombre des immigrants que l'on dit s'être dirigés vers notre région, si les renseignements le permettent; les noms des nouveaux venus sont ensuite placés dans l'ordre alphabétique, puis nous terminons par un état des naissances.

Pour ceux qui veulent connaître exactement nos sources d'informations, nous fournissons ci-après le détail suivant:

Greffe du palais de justice : 1° Études des notaires Jean de Saint-Père, Raphaël-Lambert Closse, Nicolas Gastineau-Duplessis, Bénigne Basset et Nicolas de Monchy; 2° Actes sous seing privé; 3° Actes de concession de M. de Maisonneuve et de M. l'abbé Souart; 4° Ordonnances des gouverneurs et des commandants de Montréal; 5° Procès verbaux d'arpentage; 6° Registres et documents de la justice seigneuriale et de la sénéchaussée; 7° Registres du tabellionage; 8° Rôle de la milice de la Sainte-Famille, 1663.

Archives du séminaire de Montréal: 1° Actes de M. de Maisonneuve; 2° Rôles d'embarquement pour les années 1653 et 1659; 3° Actes de gratifications; 4° Promesses de défricher.

Archives de la fabrique de Notre-Dame : 1° Registres de l'état civil ; 2° Procès-verbaux de la fabrique.

Imprimés: Huguet-Latour, *Annuaire de Ville-Marie*; Belmont, *Histoire du Canada*; *Canadian Antiquarian*; D'Alhier de Casson, *Histoire du Montréal*; Faillon, *Histoire de la colonie française*; Faillon, *Vie de Mlle Mance*; Faillon, *Vie de Soeur Bourgeois*; Fauteux, *La famille d'Ailleboust*; Gauthier, *La compagnie de Saint-Sulpice au Canada*; *Journal des Jésuites*; *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*; *Mémoires de la Société historique de Montréal*; *Mémoires de la Société royale du Canada*; *Relations des Jésuites*; Roy et Malchelosse, *Le Régiment de Carignan*; Sulte, *Histoire des Canadiens français*; Tanguay, *Dictionnaire généalogique*; Tanguay, *A travers les registres*.

La masse considérable de notes que la préparation du présent travail nous a forcé d'accumuler ne pouvant prendre place ici, il a fallu nous borner à n'employer sur chacun que les renseignements strictement nécessaires et à les accompagner d'indications sommaires dont voici l'explication:

1. A. V.-M., I, 218, signifie: *Annuaire de Ville-Marie*, volume I, page 218.

2. B. ou S. signifie: baptême ou sépulture.

3. Basset, 5-9-59, signifie: Étude du notaire Basset, acte du 5 septembre 1659.

4. Closse, 9-11-51, signifie: Étude du notaire Closse, acte du 9 novembre 1651.

5. Maisonneuve, 4-8-50, signifie acte de concession par M. de Maisonneuve. À partir de juin 1665, les concessions sont faites par M. l'abbé Souart.

6. Faillon, II, 360, signifie: Faillon, *Histoire de la colonie française*, volume II, page 360.

7. Gastineau, 6-7-52, signifie: Étude du notaire Gastineau, etc.

8. Justice, 6-5-67, signifie: document judiciaire ou registre du tribunal, etc.

9. Recens. 1666 ou 1666-1667 signifient que la personne figure au recensement de 1666 ou à ceux de 1666 et de 1667.

10. Reg. N.-D., signifie: Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église Notre-Dame de Montréal.

11. S. S. P., 11-8-63, signifie: acte sous seing privé, en date du 11 août 1663.

12. Soldat de l'escouade, 1663, signifie que le nom figure sur le rôle de la milice de la Sainte-Famille, dressé par Zacharie Dupuis, en février 1663, conformément à l'ordonnance seigneuriale du 27 janvier précédent.

13. Saint-Père, 6-9-48, signifie: Étude du notaire Saint-Père, etc.

14. Sulte, III, 44, signifie: Sulte, *Histoire des Canadiens français*, volume III, page 44.

15. Tanguay, I, 179, signifie: Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, volume I, page 179.

1642

Deux recrues furent dirigées sur Montréal, en 1642. La première comptait 48 hommes et enfants, ainsi que 4 femmes (Faillon, I, 417, et II, 2). Sur ce nombre, 3 ou 4 personnes moururent en mer (Faillon, *Vie de Mlle Mance*, 22-24). Ces colons, plus 7 personnes ou moins, déjà établies à Québec, débarquèrent sur l'île de Montréal, le 18 mai 1642 (*B. R. H.*, 1915, p. 144).

La seconde recrue, conduite par M. de Repentigny, se composait de 12 hommes (Faillon, I, 444, et *A. V.-M.*, I, 341). On croit qu'elle arriva au mois d'août.

Déduction faite de ceux qui ne séjournèrent point, la population à l'automne devait donc être d'environ 65 âmes.

Morin (*Vieux Montréal*, planche 7) dit 72, sans indiquer sur quoi il se base, mais faute de documents, il n'est possible de relever que peu de noms; toutefois, il est évident que plusieurs de ceux qui ne figurent, dans les documents, qu'aux années suivantes, ont dû arriver cette année.

1. Barré, Charlotte. Demoiselle de compagnie de Mme de la Peltrie (Verreau, *M. S. H. M.*, 9e liv., XLIII, et *M. S. R. C.*, I, 101). Marraine, 7-3-43. Quelques auteurs la nomment Catherine.

2. Barbier dit Le Minime, Gilbert. Vint avec la 2de recrue. B. 1626, Originaire de Decize (dept. de Nièvre). Charpentier et arpenteur. Parrain, 7-3-43, etc. Épouse, le 14-11-50, Catherine de la Vaux (121). Conces. 7-11-50.

Procureur fiscal en 1657. Caporal de la 6e escouade. 1663. Recens. 1666-1667. S. 1693.

3. Caillot, Jean. Originaire de Lyon (*M. S. H. M.* et Faillon, I, 433). Parrain, 19-3-43.

4. Damien, Antoine. Originaire de Saint-Saens, près Rouen. Épouse en 1641, à Québec, Marie Joly (18). (*M. S. H. M.* et Faillon, I, 433).

5. De Chauvigny de La Peltrie, Madeleine (*M.S.H.M.* et Faillon, I, 439). Marraine en 1642, 1643, 1644.

6. De Chomedey, Sr de Maisonneuve, Paul. Gouverneur de Montréal de 1642 à 1665, mort à Paris en 1676.

7. De Montmagny, Charles-Jacques Huault. Gouverneur de la Nouvelle-France. Accompagne les colons à Montréal (Faillon, I, 439). Revient en juillet (Faillon, I, 450).

8. De Puiseaux, Sr de Mont Renault, Pierre. (*M. S. H. M.* et Faillon, I, 439). Parrain, 5-3-43, mort en France en 1647.

9. Duperon, R. P. Joseph-Imbert. Séjourne ici de novembre 1642 à septembre 1643 (*A. V.-M.*, I, 198).

10. Gadois, Françoise. Soeur de Pierre (83). Épouse de Nicolas Godé (14). Recens. 1666-1667. Les dates de sa naissance et de sa sépulture dans Tanguay, I, 273, nous semblent erronées.

11. Godé, François, fils de Nicolas (14). Menuisier. Parrain, 19-3-43. Épouse, le 11-1-49, Françoise Bugon (78). Décède avant 1667.

12. Godé, Françoise, fille de Nicolas (14). B. 1635. Épouse, le 18-11-47, Jean Desroches (72). Recens. 1666-1667.

13. Godé, Mathurine, fille de Nicolas (14). Épouse, 1^o, le 25-9-51, Jean de Saint-Père (37); 2^o, le 12-11-59, Jacques Le Moyne (422). Recens. 1666. S. 12-11-72.

14. Godé, Nicolas, menuisier, vint en famille de St-Martin-d'Igé au Perche, marié à Françoise Gadois (10). Signe d'une façon fort originale. Parrain, 7-3-43. Conces. 23-9-51. Tué par les Iroquois. S. 29-10-57, âgé de 74 ans.

15. Godé, Nicolas, dit sieur de la Montagne. Fils du précédent. Menuisier. B. 1636. Épouse, le 12-11-58 Mar-

guerite Picart (476). Soldat de la 6e escouade, 1663. Re-cens. 1666-1667. S. 1697.

16. Gory, Jean. Originaire de la baie de Pont-Aven, Bretagne. S. 1612. Avait épousé Isabeau Panie (21), à Québec, en 1639.

17. Hébert dit Jolicoeur, Augustin. Originaire de Caën (*M.S.H.M.*). Epouse vers 1646 Adrienne du Vivier (103). Signait Jolicoeur et Hébert (Saint-Père, 2-1-49, et Closse, 9-11-51). Dans ce dernier acte il est dit marchand, mort avant le 2 juin 1654.

18. Joly, Marie. B. 1623. Marié à A. Damien (4). Dut accompagner son mari. L'abbé Verreau croit que c'est elle qui s'embarque de force à Dieppe, en 1641 (*M. S. H. M.*).

19. Laimery, Pierre. Originaire du Havre-de-Grâce (*M. S. H. M.* et Faillon, I, 433). Sulte, *H. C. F.*, III, 44, le nomme Emery.

20. Mance, Jeanne. B. 1606. Fondatrice de l'Hôtel-Dieu. Décédée le 15 juin 1673.

21. Panie, Isabeau. Epouse de Jean Gory (16) (*M. S. H. M.*).

22. Poncet, R. P. Joseph-Antoine. Présent de mai 1642 à mars 1644. (*A. V.-M.*, I, 198). Revient en octobre 1653 (Faillon, II, 170).

23. Robelin, Jean. Originaire de Paris (*M. S. H. M.* et Faillon, I, 433).

24. Vimont, R. P. Barthélemy. B. 1594. Accompagne les premiers colons (Faillon, I, 441). Était ici en 1644 (Charlevoix, I, 394, édit. in-12).

1643

La troisième recrue arriva au mois d'août 1643 (Faillon, I, 450). Elle se composait de 40 hommes (*M. S. R.*, 2e série, II, 12, M. Sulte). Le P. Vimont dit qu'à l'automne, il y a, à Montréal, 55 personnes (Gosselin, *Mission du Canada*, p. 96). Ce dernier chiffre nous paraît exact, mais il se concilie peu avec le nombre de personnes qui sont venues pour s'établir.

25. Bellanger. . . . Parrain, 22-12-43 et 22-12-44.

26. Berté, Bernard ou Bertrand. Lyonnais. Parrain, 9-3-43. Tué par les Iroquois. S. 9-6-43.

27. Boissier, Guillaume. Charpentier. Parrain, 8-3-43. Tué par les Iroquois. S. 9-6-43.

28. Boni, Jacques. Parrain, 1-5-43.

29. Caron, Jean. Parrain en 1643. "Paraît avoir suivi le P. Poncet lorsque celui-ci quitta Montréal." (*Journal des Jésuites et M. S. H. M.*).

30. Dailleboust, Sr de Coulonges et Argentenay, Louis. Arrive en septembre avec sa femme, et sa belle-soeur. Gouverneur général en 1648, il va demeurer à Québec. Parrain, 16-9-43 et en 1646. A partir de 1657, il demeura à Montréal jusqu'à sa mort, en 1660.

31. Daveine, Jean. Parrain, en mars 1643. L'abbé Verreau l'a nommé Damien et l'abbé Faillon, Davenne. M. Lapalice, archiviste de la fabrique de Notre-Dame de Montréal, lit Daveine et Davenne.

32. Davost, R. P. Ambroise. Fut à Montréal de juin à novembre 1643 (*A. V.-M.*, I, 198).

33. De Boullongne, Barbe. Épouse de L. d'Ailleboust (30). Marraine en 1643, 1644, 1645, 1646. Demeure à Québec en 1648. Est à Montréal de 1657 à 1663. Décède à Québec en 1685.

34. De Boullongne, Philippine. Soeur de la précédente. Quitte Montréal en 1648 et entre chez les Ursulines de Québec. Marraine en 1643 et 1645.

35. De La Touche de St-Ange, David. Parrain, 8 et 12-8-43, etc. M. l'abbé Verreau a écrit de la Touze. M. Lapalice est d'avis qu'il faut lire: de la Touche.

36. De Repentigny, Jean-Baptiste Le Gardeur. Fils de l'amiral de Repentigny. Parrain, 7-3-43. M. l'abbé Verreau soumet qu'il a pu venir au printemps de 1642 (*M. S. H. M.*).

37. De Saint-Père, Jean. Son contrat de mariage (Closse, 18-9-51), nous informe qu'il a rendu des services à la colonie depuis 1643 et c'est pour cela que l'on dit qu'il arrive en cette année. Cependant, la phrase nous paraît ambiguë: n'aurait-il pu rendre ces services, tout en restant en France? En tout cas, ce n'est qu'en 1647 que son nom est mentionné. A cette date, le 3 novembre, il est parrain. Il épouse M. Godé (13), le 25-9-1651. Était syndic, en cette année. Élu receveur des aumônes en 1654. Premier notaire

de la seigneurie, le premier acte de son étude date du 4 janvier 1648. Né en 1618 à Dormelle, en Gatinois, il est tué par les Iroquois le 25-10-57.

38. Descarris dit le Houx, Jean. Charbonnier. Dans un document judiciaire du 5 août 1678, il déclare être arrivé en 1643. Concession 18-11-50. Épouse Michelle Artus (324), à Québec, en 1654. Soldat de la 12e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

39. Didier, Pierre. Parrain, 8-8-43.

40. Druillettes, R. P. Gabriel. Réside à Montréal de septembre à novembre 1643 (*A. V.-M.*, I, 198). Il figure encore dans les actes de l'état civil, au mois d'août 1646.

41. Haudebert, Jacques. Parrain, 9-3-43.

42. Henri. Fait prisonnier par les Iroquois le 9 juin 1643 et brûlé (*M. S. H. M.* et *A. V.-M.*, I, 317).

43. Laforest dit Lauvergnat, Pierre. Parrain, 25-3-43. Tué par les Iroquois. S. le 9-6-43.

44. Léger, César. Parrain, en mars 1643. Originaire de Mornac, en Saintonge. Épouse, à Québec, le 22-5-44, Roberte Gadois (56). Ce mariage ayant été annulé, il épouse à Québec, le 26-8-44, Marguerite Bérard (70). On en a fait un colon nouveau sous le nom de Léodarius. Nous avons corrigé cette erreur dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1912, p. 160. L'abbé Verreau (*M. S. R. C.*, 1ère série) place son premier mariage en 1641, mais ce doit être une faute typographique.

45. Lezeau, Catherine. Marraine, en novembre 1643 et en 1645.

46. Lucault dit Barbeau, Léonard. Parrain, le 1-5-43. Épouse, le 12-10-48, Barbe Poisson (90). Tué par les Sauvages. S. 18-6-51.

47. Massé, Jean. Parrain, 9-3-43.

48. Neret (?) Pierre. Parrain, 24-3-43. Dans les *Ord. de la N. F.*, I, p. 165, 9 oct. 1716, il y a un Neret.

49. Philippes, Jean. Parrain, 1-5-43 et en 1646.

50. Quesnel, Pierre. Parrain, 13-8-43.

51. Serrurier, Mathurin. Parrain, 10 et 13-3-43. Dans un acte on le prénomme "Martinus" et dans un autre "Mathurin".

Nota. M. l'abbé Verreau dit qu'un nommé Louis Godé a été parrain en 1643 (*M. S. H. M.*, 9e liv., XLVI). Malgré de consciencieuses recherches, en compagnie de M. Lapalice, nous n'avons pu trouver ce nom et nous croyons que cet auteur s'est trompé.

Le même historien mentionne un certain Julien Pothier. Il y a là une erreur de lecture. C'est Julianus postea vocatus est qu'il faut lire (octobre 1643, etc), mais "postea" est écrit de telle façon qu'il ressemble à "pothier", au premier abord.

1644

Une quatrième recrue est envoyée à Montréal par la Société de l'Île, sous la direction d'un monsieur de la Barre (Faillon, II, 30).

52. Bigot, Pierre. Tué par les Iroquois. S. 30-3-44.

53. Buteux, R. P. Jacques. La *Relation* de 1644 et le *Journal des Jésuites* laissent entendre qu'il fut à Montréal en 1644. Le 30-8-45, il fait un baptême (*A. V.-M.*, I, 198).

54. Chauvin dit Ste-Suzanne, Michel. Originaire de Sainte-Suzanne, du Maine. Engagé par M. de la Dauversière en 1644 (Faillon, II, 208). Épouse, le 27-7-47, à Québec, Anne Archambault (68). Fait baptiser, le 27-3-50. Déclaration, 8-10-59, qu'il est déjà marié en France, à Louise De Liles (Saint-Père). Il s'enfuit. Inventaire de ses biens, Saint-Père, 5-2-51.

55. De La Barre. Capitaine. Conduit une recrue à Montréal, en cette année. M. de Maisonneuve le reconnaissant comme un "grand hypocrite" (Faillon, II, 30), le ramène en France, en 1645 (*ib.* II, 37).

56. Gadois, Roberte. Fille de Pierre (83). B. 1621. Épouse en 1644, César Léger (44). Figure, pour la première fois, dans un acte de Saint-Père du 2-5-48. Épouse le 30-11-50, Louis Prud'homme (129). Recens. 1666-1667. S. 1716.

57. Jogues, R. P. Isaac. D'après les *Relations* et le *Journal des Jésuites*, il passa ici l'hiver de 1644-45. Revint en juillet 1646 (*Journal des Jésuites* et Rochemonteix, II, 45¹).

58. Lebeau, Guillaume. Tué par les Iroquois. S. 30-3-44.
59. Mattemasse, Jean. Charpentier. Tué par les Iroquois. S. 30-3-44. En marge de l'acte son nom est orthographié: Matemace. L'abbé Verreau l'appelle: Mattemalle et Jacques Viger Mattemac.

1645

Départ de M. de Maisonneuve pour la France.

60. De La Tour, Parrain, 30-8-45. Le *Journal des Jésuites* (30 juin 1647) mentionne un personnage de ce nom qui conduisait une barque entre Québec et Montréal. Il est possible que M. de la Touche (35) et lui soient un même individu.

61. Deschamps de Beaulieu, Jean. Parrain, 30-8-45.

62. Godefroy de Normanville, Thomas. Parrain, 26-11-45.

63. Lejeune, R. P. Paul. Vint à Montréal à la fin de septembre 1645 et y hiverna (*Journal des Jésuites*). Revint en juin 1647 (ib).

1646

M. de Maisonneuve revient de France, mais à peine est-il débarqué à Québec qu'il repart aussitôt... (Faillon, II, 55). On ignore s'il amenait quelques colons.

64. Daran, R. P. Adrien. Fait un acte de l'état civil, en 1646 (*A. V.-M.*, I, 198). Part de Montréal en avril 1648 (*Journal des Jésuites*).

65. D'Eudemarre, R. P. Georges. Parti pour Montréal, 25-6-46 (*Journal des Jésuites*). Réside ici du 3-11-47 au 13-1-48 (*A. V.-M.*, I, 198).

66. Le Moyne, Charles. Originaire de Saint-Jacques-de-Dieppe. Envoyé à Montréal en qualité d'interprète (Faillon, II, 54). Témoin au mariage de J. Desrochers, le 18-11-47. Signe: Challe Moine (seule fois ainsi), dans Saint-Père 2-5-48. Épouse Cath. Primot (128), le 28-5-54. Interprète et marchand. Soldat de la 8e escouade, 1663. De vint seigneur de Longueuil, etc. Recens. 1666-1667.

67. Phihiie (sic) Jacques. Mentionné en qualité de parrain dans un acte non daté mais qui est inscrit dans le registre à la suite d'un acte du 15-8-46.

1647

M. de Maisonneuve arrive de France; il amène quelques vertueuses filles pour les marier (Faillon, II, 203).

68. Archambault, Anne. Fille de Jacques (139). Épouse en 1647, à Québec, Michel Chauvin (54) et vient demeurer à Montréal. Son mariage étant nul, elle épouse, le 3-2-54, Jean Gervaise (251). Recens. 1666-1667.

69. Bailloquet, R. P. Pierre. Part pour Montréal le 30 juin 1647 (*Journal des Jésuites*). Apparaît dans les registres de juillet à octobre 1648 (*A. V.-M.*, I, 198).

70. Bérard, Marguerite. Épouse César Léger (44) à Québec, le 26-8-47 et dut venir demeurer ici.

71. Bourdon, Jean. Ingénieur arpenteur de Québec. Vint avec sa barque en juin 1647 (*Journal des Jésuites*). Présent, le 3-5-49 (Faillon, II, 98).

72. Desroches, Jean. Épouse, le 18-11-47, F. Godé (12). Concession le 10-1-48. Soldat de la 6e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

73. Fafard, Françoise. Épouse, le 3-11-47, Mathurin Meunier (74).

74. Meunier ou Mousnier, Mathurin. Originaire de Clermont, diocèse de La Flèche. Épouse, le 3-11-47, F. Fafard (73). Premier mariage à Montréal. Après 1653, cette famille va habiter la région des Trois-Rivières puis la région de Québec.

75. Pijart, R. P. Claude. Part des Trois-Rivières pour Montréal, le 29-6-47 (*Journal des Jésuites*). Réside à Montréal du 22 juillet 1650 au 12 août 1657 (*A. V.-M.*, I, 198).

1648

En cette année, M. de Maisonneuve commence à concéder des terres et M. de Saint-Père dresse les premiers actes notariés.

76. Archambault, Marie. Fille de Jacques (139). Épouse, à Québec, le 28-9-48, Urbain Tessier (94), et dut venir demeurer avec son mari. Recens. 1666-1667.

77. Bonenfant, Mathurin. S. 2-8-48. Tué par les Iroquois le 28 ou le 29 juillet. Les *Relations des Jésuites* di-

sent: " Le Français tué était l'un des plus doux et des plus hommes de bien de cette habitation ".

78. Bugon, Françoise. Saint-Père, 18-11-48. Veuve d'Antoine Vedet, maître cloutier, elle épouse le 11-1-49, François Godé (11), puis, le 26-9-67, François Baux (1117). Faillon la nomme Bunion et le recens. de 1667, Bugot.

79. Charlot, Marguerite. B. 1631. Épouse Louis Loisel (88), le 11-1-48. Recens. 1666-1667.

80. Closse, Raphaël-Lambert. Sergent-major, marchand, notaire. Originaire de Saint-Denis-de-Mogues (Ardennes). Présent et signe: Saint-Père, 2-5-48. Achète terre, Gastineau 10-3-52. Épouse, le 12-8-57, Elisabeth Moyen (367). Maisonneuve lui concède un fief, le 2-2-58. Tué par les Iroquois. S. 7-2-62.

81. Dequen, R. P. Jean. Réside ici, du 24 novembre 1648 au mois de mai 1650. (*A. V.-M.*, I, 198, et *Journal des Jésuites*, 1650).

82. Gadois, Jean-Baptiste. Fils de Pierre (83). B. 1641, Arquebusier. Soldat de la 3e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

83. Gadois, Pierre. Originaire de Saint-Martin-d'Igé, au Perche. Époux de Louise Mauger (89) B. 1594. Reçoit la première concession, 10-1-48. L'abbé Dollier de Casson, de ce fait, le nomme " le premier habitant ". Fut au service de la Société de Montréal, à Sainte-Foy, de 1643 à 1645. Il a dû venir ici avant 1648. S. 1667.

84. Gadois, Pierre. Fils du précédent. B. 1632. Armurier. Soeur Bourgeois dit qu'il fut le premier servant de messe (Faillon, I, 458). Épouse, le 12-8-57, Marie Pontonnier (425). Son mariage ayant été annulé, il épouse à Montréal, le 20-4-65, Jeanne Besnard (1017). Soldat de la 3e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

85. Godefroy de Normanville, Louis. Interprète et colon en 1648 (Faillon, II, 79-103). Saint-Père, 12-12-55, puis divers actes de Basset, etc., en 1658, 1662 et 1664.

86. Goudeau, Louis. Chirurgien, signe dans le premier acte notarié de Montréal, Saint-Père, 4-1-48. Seule mention.

87. Juillet dit Avignon, Blaise. Originaire de Saint-Agricole, diocèse d'Avignon. Mentionné comme ayant une

terre, dans Maisonneuve, 13-1-48. Concession, 7-11-50. Épouse, probablement aux Trois-Rivières, en février 1651, Antoinette de Liercourt (152). Compagnon de Dollard. Noyé à l'île St-Paul. S. 20-5-60. (V. *Canadian Antiquarian*, 1913, p. 1 et seq).

88. Loisel, Louis. Serrurier. B. 1617. Originaire de Saint-Germain, en Normandie. Épouse, le 13-1-48, Marguerite Charlot (79). Concession, 20-2-55. Soldat de la 17^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

89. Mauger, Louise. Venue avec son mari, Pierre Gadois (83). Marraine le 22-4-50 et nommée Louise La Gadoise. Recens. 1666-1667.

90. Poisson, Barbe. B. 1634. Épouse, 1^o, le 12-10-48, Léonard Lucault (46), et 2^o, le 10-11-52, Gabriel Le Sel (162). Recens. 1666. En février 1661, elle fut l'héroïne d'un bel acte de courage (Voir Faillon, *Mlle Mance*, I, 254).

91. Poupée, Jean. Chirurgien. Signe, Saint-Père, 18-11-48. Est ici en 1649.

92. Richôme dit Petrus, Pierre. B. 1636. Venu avec son père (93). Signe, Maisonneuve, 2-10-51. Épouse, le 16-9-58. M. Arnue (442). Soldat de la 4^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

93. Richôme, Simon. Charron. Signe. Veuf de Catherine Belier. Concession, 13-1-48. Écrasé par la chute d'un arbre. S. 8-2-55.

94. Tessier dit Lavigne, Urbain. Originaire du Château en Anjou. Charpentier. Mentionné comme ayant une terre. Maisonneuve, 10-1-48. Épouse, en 1648, à Québec, M. Archambault (76). Fait prisonnier par les Iroquois en 1661, puis relâché. Soldat de la 8^e escouade, 1663. Concessions, 18-9-51 et 6-12-65. Recens 1666-1667. S. 1689.

Nota: Tanguay, I, 335, dit qu'il y avait ici en 1648, un chirurgien du nom de la Croix. Il nous a été impossible de retrouver ce personnage.

Naissance

95. Meusnier, Barbe. B. 24-11-48. Fille de Mathurin (74). Premier enfant né à Montréal de parents européens. S. 3-12-48. Le registre la nomme Le Monnier.

1649

Au printemps, M. Charles d'Ailleboust des Musseaux est envoyé à Montréal avec le camp volant, composé de 40 hommes (Faillon, II, 95 et Sulte, III, 20).

M. Louis d'Ailleboust, gouverneur général, vient, avec une garde de 12 soldats, visiter Montréal (Faillon, II, 96).

96. Boudart dit Grand Jean, Jean. Époux de Catherine Mercier (106). Tué par les Iroquois. S. 6-5-51.

97. Bourguignon, Jamen. Époux de Claire Morine (108). Saint-Père, 17-6-49. Dut quitter Montréal après 1652. S. à Québec, en 1660.

98. Constantin. Signe dans un acte de Saint-Père, 17-6-49. Seule mention.

99. D'Ailleboust des Musseaux, Charles-Joseph. Arrive au printemps. Parrain le 19-7-49. Épouse, le 16-9-52, Catherine Le Gardeur de Repentigny (722). Basset, 18-11-63, le dit "lieutenant de la garnison et juge de la juridiction ordinaire des seigneurs". Concessions, les 15-12-60, 21-12-62 et 14-1-67. Gouverneur intérimaire de Montréal en 1651. Recens. 1666-1667.

100. De Chavigny, François. Natif de Créancé, en Champagne. Conseiller de Québec. Présent, le 3-5-49 (Faillon, II, 98).

101. De Lugerat dit Nonpareil. Noyé. S. 4-9-49.

102. Dumay, Etienne (ou Demers) fait baptiser un enfant, 31-5-49. En 1648, il était à Québec, et en 1650, il est à Sillery. Époux de Françoise Morin (107).

103. Duvivier, Adriane. Épouse d'Augustin Hébert (17). Reg. N.-D. 15-1-49. Épouse en 1654, R. Le Cavalier (160). Recens. 1666-1667. Lors de son 2nd mariage, on voit dans un acte de Closse, 24-10-54, qu'elle n'a que 3 enfants. Tanguay, I, 302, en mentionne cinq, dont quatre vivants, à cette date! Ferait-il erreur?

104. Hébert, Jeanne. B. 1647. Fille de la précédente et d'Augustin Hébert (17). Épouse, le 7-3-60, Jacques Millots (285). Recens. 1666-1667.

105. Lalemant, R. P. Jérôme. A Montréal du 1er au 11 juin 1649, puis du 19 au 24 mai 1651 (*Journal des Jésuites*).

106. Mercier, Catherine. Épouse de Jean Boudart (96). Faite prisonnière par les Iroquois, le 6-5-51 et brûlée.

107. Morin, Françoise. Épouse d'Étienne Dumay (102).

108. Morine, Claire. Originaire de Notre-Dame-de-Mortagne, au Perche. Épouse de Jamen Bourguignon (97). Marraine, le 16-8-51 et nommée Maurine. Gastineau, 10-3-52.

Naissances:

109. Boudart, Marie. Fille de Jean (96). B. 29-8-49 et S. 1-9-49.

110. Desroches. Anonyme. Fils de Jean (72). Premier enfant du sexe masculin né de Français. B. et S. 11-1-49.

111. Desroches, Jean. Fils de Jean (72). "Premier garçon qui eut longue vie". B. 11-12-49. Recens. 1666-1667.

112. Dumay, Marie. Fille d'Étienne (102). B. 31-5-49.

113. Hébert, Pauline. Fille d'Augustin (17). B. 15 et S. 28-1-49.

114. Loisel, Jeanne. Fille de Louis (88). B. 24-7-49. Première élève de Soeur Bourgeois. Fait d'abord un contrat de mariage devant de Monchy, le 14-11-66, avec J. Averty (499), puis le 23-11-66, épouse Jean Beauchamp (1118). Recens. 1666-1667.

115. Meunier, Charles. Fils de Mathurin (74). B. 3 et S. 31-12-49.

116. Meunier, Mathurin. Fils de Mathurin (74). B. 3 et S. 27-12-49.

117. Tessier. Anonyme. Fils d'Urbain (94). B. et S. 19-7-49.

118. Tessier, Charles. Fils d'Urbain (94). B. 19 et S. 24-7-49.

1650

Morin (*Vieux Montréal*, planche 7) fixe la population à 196 âmes; ce chiffre nous paraît douteux.

A l'automne, Mlle Mance arrive de France, conduisant des défricheurs et quelques filles vertueuses (Faillon, II, 103).

119. Albanel, R. P. Charles. A Montréal du 9 janvier au 5 juin 1650 (*A. V.-M.*, I, 198). En septembre 1660, il arrête à Montréal (*Journal des Jésuites*).

120. Boyer, Pierre. Parrain, 5-6-50. Closse, 2-6-54, dernière mention.

121. De La Vaux, Catherine. Saint-Père, 5-11-50. Épouse, 14-9-50, Gilbert Barbier (2). B. 1621. Venait de Delme, proche Nancy, en Lorraine. Recens. 1666-1667.

122. Leduc, Jean. Natif de Saint-Martin, diocèse d'Igé. Saint-Père, 18-11-50. Concessions, les 20-8-55, 25-8-62 et 21-1-66. Épouse, le 11-11-52, Marie Soulinié (189). Soldat de la 13e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

123. Le Moyne, R. P. Simon. Registre N. D. au 31 juillet 1650. A Montréal en 1651 (Faillon, II, 133); en 1654 et 1661 (ib. II, 440): en 1662, Basset, 6 septembre et en 1663, Basset, 17 novembre.

124. Martin, Pierre. Chirurgien. Parrain, 9-11-50. Signe dans Closse, 18-9-51 et dans Gastineau, 10-7-53. Dernière mention.

125. Messier, Martine. B. 1593. Épouse d'Antoine Primot (127). Recens. 1666-1667.

126. Perrin, Henri. Mentionné comme ayant une terre: Maisonneuve, 18-11-50. Concession, 17-1-54. Épouse, le 18-7-61, Jeanne Méré (339). Soldat de la 12e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

127. Primot, Antoine. Mentionné comme ayant une terre, Maisonneuve, 18-11-50. Venu avec sa femme (125) et sa fille adoptive (128). Recens. 1666-1667. S. 1688.

128. Primot, Catherine. B. 1640. Née Catherine Thierry, elle fut adoptée en bas âge par son oncle Antoine Primot (127). Ce dernier en fait dresser acte devant Basset, le 20-3-60. Épouse, 28-5-54, Charles Le Moyne (66). Recens. 1666-1667.

129. Prudhomme, Louis. B. 1608. Brasseur. Saint-Père, 8-10-50. Concession, Saint-Père 22-10-50. Épouse, le 30-11-50, Roberte Gadois (56). Par la déclaration qu'il fait devant Saint-Père, le 8-10-50, au sujet de Michel Chauvin, il est évident qu'il était ici avant 1650, mais en quelle année? Concessions, 10-2-54, puis en 1662 et 1667. Caporal de la 12e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

130. Ragueneau, R. P. Paul. Séjourne deux jours à Montréal, en 1650. (Gosselin, *Mission du Canada*, p. 119).

131. Richard, R. P. André. A Montréal, du 23 juin à juillet 1650 (*A. V.-M.*, I, 198).

132. Sylvestre, Michel-Jean. S. 21-12-50 (Tanguay, I, 556). Dans l'acte, qui est rédigé en latin, on lit: Michael Tonnerre Silvestre, et non pas Michel Jean Sylvestre; ensuite, le mot Silvestre indique évidemment qu'il s'agit d'un sauvage.

133. Tessier, Pierre. De la Tremblade, évêché de la Rochelle. Tanguay, I, 561, le fait naître en 1648, puis abjurer le calvinisme en 1650! Nous n'avons rien trouvé sur ce colon.

Naissances

134. Chauvin, Paul. Fils de Michel (54). B. 27-3-50 et S. 8-4-50.

135. Hébert, Léger. Fils d'Augustin (17). B. 20-4-50. Soldat de la 20e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

136. Lucault, Marie. Fille de Léonard (46). B. 1-7-50. Épouse, 13-4-65, René Cuillerier (527). Recens. 1666-1667.

1651

Soeur Bourgeois écrit qu'il n'y a plus que 17 hommes en état de lutter contre les Iroquois... Le supérieur des Jésuites constate qu'il ne reste plus... comme total de la population... qu'environ 50 Français (Sulte, *Guerre des Iroquois*, p. 85). Au mois de décembre, M. de Lauzon envoie 10 soldats, non armés, mal vêtus et gelés... (Dollier de Casson, 83, et Faillon, II, 135). M. de Maisonneuve part pour la France.

137. Aguenier dit Lafontaine, Léger. Soldat. Closse, 18-9-51. Concession, 12-6-59. Épouse, 7-10-58, Marie Fric (458). Tué le 11-6-63.

138. Archambault, Denis Saint-Père, 5 et 12-2-51. Tué le 26-7-51 par l'explosion d'un canon. Né à Dompierre. Fils de Jacques (139).

139. Archambault, Jacques. Originaire de Dompierre, en Anis. Dut venir en compagnie de sa femme, F. Toureau (169), de deux fils et d'une fille. De 1651 à 1653 ce colon semble vivre alternativement à Montréal et à Québec où

il s'était établi tout d'abord. Ce n'est qu'après 1653 qu'il paraît se fixer définitivement à Ville-Marie. Voir sur ce colon notre article dans le *B. R. H.*, 1914, p. 316. Deux autres de ses filles habitaient déjà Montréal et une autre, Jacqueline, qui épousa Paul Chalifou, à Québec, en 1648, resta en ce dernier endroit. Concessions, 18-9-51. Il épouse en secondes noces, en 1667, ou plus tôt, Marie Deneau (1340). Recens. 1666-1667. S. 1688.

140. Archambault, Laurent. B. à Dompierre en 1642. Fils de Jacques (139). Venu avec son père. Épouse, le 7-7-60, Catherine Marchand (580). Concession, 12-5-59. Soldat de la 10^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

141. Archambault, Marie. Fille de Jacques (139). B. 1644. Venue avec son père. Épouse, le 27-11-56, Gilles Lauzon (272). Recens. 1666-1667. Une autre de ses soeurs se prénomme Marie (76).

142. Aubuchon dit L'Espérance, Jean. Marchand. Originaire de Saint-Jacques, diocèse de Dieppe. Signe Obuchon. Saint-Père, 6-7-51. Concession, 24-1-54. Épouse Marguerite Sédillot (342), le 19-7-54. Mariage réhabilité le 12-4-55. Marchand. Recens. 1667. Trouvé assassiné dans son lit en 1685.

143. Audiot dit Laflèche, Sébastien. Saint-Père, 5 et 12-2-51. Concession, 24-1-54. Marié en France à M. Urbaine Le Mounier (573). Recens. 1666-1667. Tanguay et le recens. de 1666 le nomment Hodiau dit Lafosse.

144. Davenne dit Arras, François. Saint-Père, 5 et 12-2-51. Closse, 2-6-54. Dernière mention.

145. Chamboie, Jacqueline. Closse, 9-11-51. Belle-soeur de Barbe Poisson (90). Unique mention. Doit être celle que Tanguay, I, 112 et 492, nomme Chamboy.

146. Charly dit Saint-Ange, André. Soldat et boulanger. Natif de Saint-Gervais-de-Paris. Un des 10 soldats qui arrivent le 10-12-51. Gastineau, 6-7-52. Concession, 7-4-55. Épouse, le 9-11-54, Marie Dumesnyl (328). Soldat de la 10^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

147. Chedeville, Marie. B. 1636. Marraine, 17-7-51. Épouse, le 7-1-54, André Dumay (154). Recens. 1666-1667.

148. Cicot, Jean. B. 1631. Originaire de Bolu, île d'Oléron, diocèse de la Rochelle. A Montréal, en 1651 (Faillon,

II, 119). Épouse, le 23-10-62, Marguerite Masclin (827). Caporal de la 18^e escouade, 1663. Concession, 3-5-65. Recens. 1666-1667. S. 1667.

149. David dit Migray, André. Saint-Père, 14-5-51. Tué par les Iroquois. S. 16-9-52.

150. De Beaussieur dit St-Maindet, Joseph. Signe dans Closse, 18-9-1651. Unique mention.

151. De Lauzon, Jean. Gouverneur général. Parrain. 2-6-51. (Faillon, II, 137).

152. De Liercourt, Anne-Antoinette. Épouse de B. Juillet (87). Marraine, 29-8-51, sous le nom d'Anna Juliet. Épouse, le 30-6-60, Hug. Picard (299). Recens. 1666-1667.

153. De Préou, Sr De Ferrolle, Bernard. Saint-Père, 5 et 12-2-51 et Closse, 9-11-51. Signe "De Ferrolle".

154. Dumay, André (Demers). Natif de Saint-Jacques-de-Dieppe. Saint-Père, 5-2-51. Concession, 20-8-55. Épouse, le 7-1-54, Marie Chedville (147). Recens. 1666-1667. Signe "Dumer".

155. Enjouis dit Saint-Jacques, Pierre. Closse, 9-11-51. Basset, 6-11-60. Dernière mention.

156. Hamare, Jean, soldat. Signe dans Closse, 18-9-51. Unique mention.

157. Hébert, Jean. S. 13-8-51. Tué par les Iroquois. Unique mention.

158. Langlois dit Lachapelle, Honoré Chapelier. Originaire de Paris. Un des 10 soldats arrivés en décembre 1651. Gastineau, 6-7-52. Épouse, le 5-12-61, Marie Pontonnier (425). Soldat de la 7^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

159. Laplace. Soldat. Saint-Père, 5-2-51 et 14-5-51. Seules mentions.

160. Le Cavalier dit Deslauriers, Robert. Armurier et soldat. Closse, 2-7-51. Concession, 4-10-54. Épouse: le 15-11-54, A. Duvivier (103). Soldat de la 8^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

161. Lespine. Saint-Père, 5-2-51. Unique mention.

162. Le Sel, Sieur Du Clos, Gabriel. Closse, 9-11-51. Épouse, le 19-11-52, Barbe Poisson (90). Concessions, 12-2-54 et 25-8-62. Caporal de la 4^e escouade, 1663. Recens. 1666. Syndic en 1668. La note que lui consacre Tanguay,

I, 546, est erronée. Suivant les actes ce nom est écrit: Celle, Le Sele, Le Cel, De Sel, Clos, le Clos, puis une fois: Le Saillie et le Saillie, mais non de Saily.

163. Messier, Jacques. Marié en France. B. 1606. Saint-Père, 5-2-51. Possédait terre, en 1659. Recens. 1666-1667.

164. Messier dit Saint-Michel, Michel. Natif de Saint-Denis-le-petit-bourg, diocèse de Rouen, Normandie. Parrain, 12-8-51. Est-ce le même qui épouse Anne Le Moyne en 1658 ? (421).

165. Moisnet, Simon. Saint-Père, 5-2-51. Closse, 18-9-51. Dernière mention.

166. Pineau, René. Saint-Père, 14-5-51. Unique mention.

167. Poullain, Maurice. Soldat de la garnison. Saint-Père, 6-7-51. Signe dans Closse, 9-11-51. Devenu sieur de la Fontaine; il occupa, plus tard, la charge de procureur fiscal aux Trois-Rivières.

168. Roos, Antoine. Registre du tabellionage, 4-9-51. Vacher de Ville-Marie. Tué le 26-5-52. Son nom indique qu'il était flamand ou hollandais. Gastineau, 6-7-52, écrit Rhouault. Tanguay. *A travers les registres*, p. 34, le nomme Bau !

169. Toureau, Françoise. Originaire de Dompierre, en Anis. Epouse de Jacques Archambault (139). B. 1600. Venue avec son mari. S. 9-12-63. Elle est nommée Chauveau dans Tanguay, I, 111.

170. Vignon, Michel. Parrain, 17-7-51. Unique mention.

Naissances

171. Barbier, Charles. B. 17-8-51. S. 28-2-51. Noyé.

172. Chauvin, Charlotte. Fille de Michel (54). B. 5-4-51. Epouse, le 27-11-63, Jean Baudouin (384).

173. Juillet, Mathurine. Fille de Blaise (87). B. 31-12-51. Epouse, le 20-10-64, U. Baudereau (201). Recens. 1666-1667.

174. Prudhomme, François-Xavier. Fils de Louis (129). B. 2-12-51. Recens. 1666-1667.

175. Tessier, Paul. Fils d'Urbain (94). B. 5-2-61. Recens. 1666-1667.

1652

Le camp volant est supprimé. (Sulte, *Guerre des Iroquois*, p. 89, et Faillon, II, 135).

176. Baston ou Bastoin. Se distingue au combat du mois d'octobre 1652 (Faillon, II, 147). Gastineau, 15-3-53. Dernière mention.

177. Boussot dit La Flotte, Louis. Gastineau, 6-7-52. Closse, 30-3-55. Dans Basset, 29-6-71, il est dit marchand.

178. De Lauzon, Sr de Charny, Charles. Il achète une terre de Lambert Closse (Gastineau, 1-6-52) mais se fait représenter par Charles d'Ailleboust. Sa présence n'est signalée que le 21-8-60, alors qu'il accompagne Mgr de Laval (Faillon, II, 476).

179. Gastineau dit Duplessis, Nicolas. Agit comme tabellion ou notaire seigneurial durant un an et demi. Son premier acte date du 21-1-52 et son dernier, du 10-7-53. Il avait pratiqué aux Trois-Rivières auparavant, et il retourna dans cette région.

180. Lafortune. Soldat. Gastineau, 21-1-53 et 15-3-53. Seules mentions.

181. Langevin, Jacques. Gastineau, 6-7-52 et 15-3-53. Seules mentions.

182. La Récompense. Soldat. Gastineau, 21-1-52. Unique mention.

183. Laviolette. Soldat. Gastineau, 21-1-52. "L'un des plus beaux soldats de Villemarie"; il se distingue au combat du 14 octobre 1652 (Faillon, II, 147).

184. Picot dit Labrie, Jacques. De Villerraine, en Brie. Gastineau, 6-7-52. Première concession, 24-1-54. Il épouse à Québec, le 29-2-53, Marie Grandin (253). Tanguay, I, 488, le nomme Pitaut.

185. Saint-Amour. Soldat. Gastineau, 21-1-52. Unique mention.

186. Saint-Jean. Soldat. Gastineau, 21-1-52. Unique mention.

187. Saint-Pierre. Soldat. Gastineau, 21-1-52 et 15-3-53. Seules mentions.

188. Saint-Remond. Soldat. Gastineau, 21-1-52. Unique mention.

189. Soulinié, Marie. B. 1631. Épouse, le 11-11-52, Jean Leduc (122). Recens. 1666-1667.

190. Thibaut dit Lalochetière, Étienne. Tué le 14-10-52. Inventaire de ses biens, Gastineau, 15-3-53.

Naissances :

191. Barbier, Adrienne. Fille de Gilbert (2). B. 20-8-52. Épouse, le 10-1-67, Étienne Trutault (616). Recens. 1666-1667.

192. Desroches, Nicolas. Fils de Jean (72). B. 7-10-52. Recens. 1666-1667.

193. Hébert, Ignace. Fils d'Augustin (17). B. 28-10-52. Recens. 1666-1667.

194. Loisel, Françoise. Fille de Louis (88). B. 26-2-52. Recens. 1666-1667.

1653

Sous la direction de M. de Maisonneuve, arrivé à l'autonne, de la première grande recrue: 154 hommes s'étaient engagés en France (Faillon, II, 172, et III, 115), mais plusieurs ne traversèrent point, car le rôle d'embarquement ne cite que 102 de ces noms. Sur ce dernier nombre, 11 personnes ont dû mourir en mer, car on ne trouve pas leurs traces ici. Par ailleurs il y avait certainement d'autres passagers: hommes et femmes. Pour plus de renseignements, nous référons le lecteur à notre étude sur cette recrue ci-après.

Nota.—Les noms précédés d'une astérisque sont ceux qui figurent sur le rôle d'embarquement.

195*. Audru, Jacques. Aucune trace; probablement mort en mer.

196*. Auger dit Baron, Jean. B. 1623. Signe Ian OG. Dut venir avec sa femme Louise Grisard (255) et son fils Louis (197). S. S. P. 14-10-56. Concession, 25-8-62. Recens. 1666-1667.

197. Auger, Louis. Fils du précédent. B. 1651. Recens. 1666-1667.

198*. Averty dit Léger, Maurice. Agé de 16 ans. Scieur

de long. Soldat de la 4e escouade, 1663. Au recens. de 1666, il est mentionné à deux reprises.

199*. Bateau dit La Gogue, Pierre. Soldat. Recens. 1667.

200. Bastard, Yves. Concession, 24-7-54. S. 12-10-54. Tué par les Iroquois.

201*. Baudereau dit Graveline, Urbain. Passe en France en 1658 et revient avec la recrue de 1659. Caporal de la 2e escouade, 1663. Syndic de 1663 à 1666. Épouse, le 20-10-64, Math. Juillet (173). Concession, 17-12-65. Recens. 1666-1667. Dans un acte sous seing privé, 5-10-60, fait par Bourduceau, il est nommé *Beaudelleau*.

202*. Baudouin, Olivier. Aucune trace; probablement mort en mer.

203*. Baudry dit Lespinette, Antoine Cloutier. Concession, 3-4-65. Épouse, le 24-11-65, Cath. Guillard (1045). Recens. 1666-1667.

204. Beauvais dit St-Jême (ou St-Jamme), Jacques. Closse, 11-12-53. Concession, 17-1-54. Épouse, le 7-1-54, Jeanne Soldé (313). Soldat de la 12e escouade. Recens. 1666-1667.

205*. Beliot (ou Belot), Charles-Jean. Aucune trace; probablement mort en mer.

206*. Benoit dit Le Nivernois, Paul. Charpentier. Concession, 12-5-59. Épouse, le 16-9-58, Elisabeth Gobinet (461). Soldat de la 6e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

207*. Besnard, Sr de Bourjoly, René. Caporal de la garnison en 1658. A la suite d'un procès, il quitte Montréal et va s'établir aux Trois-Rivières.

208*. Bateau dit St-Amant, Louis. Meunier. S. 15-2-58.

209. Blanchart dit Belleville, François. Gasteineau, 15-3-53. Arch. du Sémin., 5-11-62. Reg. N.-D., 11-5-64. V. Tanguay, I, 58.

210*. Boivin dit Panse, Jacques. Basset, 7-6-60. Épouse, le 17-11-65, Marg. Blois (1018). Recens. 1666.

211*. Bondy, René. Charpentier. Closse, 30-3-55. Saint-Père, le 1-8-55. Dernière mention.

212*. Bouchard, Etienne. Chirurgien. Épouse à Québec, en 1657, Marguerite Boissel (404). Concession, 24-1-54. Recens. 1666-1667.

213. Bourgeois, Marguerite, de Troyes, en Champa-

gne. Fondatrice de la Cong. N.-D. Vint avec la recrue.

214*. Bouvier, Michel, de la Flèche. Maçon. Retourne en France en 1658 et revient en 1659. Soldat de la 20e escouade, 1663. Épouse, le 16-8-63, Math. Desbordes (541). Recens. 1666-1667. Faillon, III, 18, le nomme Brunier.

215*. Brassier, Jacques. B. 1635. Compagnon de Dollard. Mort en 1660.

E.-Z. MASSICOTTE

(A suivre)

LES DISPARUS

Jean-Baptiste Badeau — Né à Québec le 29 avril 1741, du mariage de Charles Badeau et de Catherine Loisy. En 1767, M. Badeau recevait sa commission de notaire pour la ville et gouvernement des Trois-Rivières. Il devint un des citoyens importants de la cité trifluvienne. M. Badeau s'était établi aux Trois-Rivières bien avant de recevoir sa commission de notaire puisque M. Benjamin Sulte écrivait dans le *Courrier de Louiseville* du 13 octobre 1887 : " Jean-Baptiste Badeau commença en 1754 à remplir les fonctions de maître chantre aux Trois-Rivières. Il avait une voix sympathique et vibrante, d'une parfaite justesse, et qui se tenait dans l'esprit du plain-chant ". Pendant l'invasion américaine de 1775-1776, le notaire Badeau tint un journal de tous les événements qui se déroulèrent sous ses yeux. Ces pages sont très précieuses pour l'histoire. Badeau était un ardent royaliste. Le *Journal des opérations de l'armée américaine lors de l'invasion du Canada en 1775-76* fut publié dans la *Revue Canadienne* de 1870 et mis en brochure la même année. C'est une des relations les plus citées sur cette période si troublée de notre histoire. Le gouvernement avait une haute opinion de l'honnêteté et des capacités du notaire Badeau. Il l'employa à plusieurs reprises dans les matières de sa profession. En 1795, c'est lui qui fut chargé de préparer le papier terrier des terres réclamées par les Abénakis de Saint-François. M. Badeau fut également pendant plusieurs années, le gardien des greffes de notaires du gouvernement des Trois-Rivières. Le notaire Badeau décéda aux Trois-Rivières, le 12 novembre 1796. Son fils et son petit-fils furent aussi notaires.